

Date: 6.7.2010

Titre du projet: Pôle d'Excellence de l'Economie Solidaire

Responsable du projet: Romain Biever

Téléphone: 53 04 45 0

E-mail: biever@ope.lu

Tél. mobile:

Pôle d'Excellence de l'ECOSOL

(vers 8)

Objectif Plein Emploi association sans but lucratif

TVA: 1998 6102 623

RCS: F2854

Siège social: 1, rue du Moulin, L-3857 Schifflange

Tél.: (+352) 53 04 45 0

E-mail: info@ope.lu

Boîte postale 12, L-3801 Schifflange

Fax: (+352) 53 04 45 510

Internet: www.ope.lu

Table des matières

1	Exposé des motifs.....	4
1.1	Etat des lieux de la recherche et origines du projet.....	4
1.2	Pourquoi un tel pôle d'excellence.....	5
1.2.1	Recherche scientifique et activité économique, un couple complémentaire.....	5
1.2.2	Les grandes orientations de la recherche sur l'ECOSOL.....	5
1.3	Historique du travail de recherche-action.....	6
1.3.1	Activités et projets principaux de recherche-action jusqu'en 2006.....	7
1.3.2	Axes stratégiques de recherche-action mis en place à partir de 2006.....	7
1.3.3	Expertise dans des projets de recherche-action internationaux.....	7
1.4	Résultats des projets de recherche-action.....	8
1.4.1	Marchés Publics et Développement durable.....	8
1.4.2	L'association d'intérêt collectif et le fonds pour l'économie solidaire.....	9
1.4.3	L'organisation matricielle de l'entreprise de l'ECOSOL.....	10
1.4.4	Des pactes locaux pour une valorisation socio-économique du territoire.....	11
1.5	Projets de recherche-action en préparation.....	11
1.5.1	Cartographie des acteurs luxembourgeois de l'ECOSOL.....	11
1.5.2	RELIANCES.....	11
1.5.3	« Marchés Publics et développement durable ».....	12
1.5.4	Définition d'un Corpus Théorique pour l'ECOSOL.....	12
1.6	Adhésion à des réseaux de recherche-action internationaux.....	13
1.6.1	Le Club des partenaires de LEED.....	13
1.6.2	Le Réseau Interuniversitaire de l'Economie sociale et solidaire (RIUESS).....	13
1.6.3	Réseau Européen des Villes et des Régions pour l'Economie sociale (REVES).....	14
1.6.4	International Consortium for Social Development (ICSD).....	14
1.6.5	European Center for Community Education (ECCE).....	14
1.6.6	Le Réseau Intercontinental de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (RIPESS).....	14
1.6.7	RECIT.....	14
1.7	Autres partenariats et collaboration académiques.....	15
1.7.1	Coopération scientifique et de formation.....	15
1.7.2	Expertise pour la mise en place du « Bachelor-Studiengang ».....	16
1.8	Organisations de conférences et séminaires.....	16
1.9	Interventions nationales et internationales.....	16
1.10	Tutorats.....	17
1.10.1	Personnel OPE.....	17
1.10.2	Mémoires externes sur OPE.....	17
1.11	Publications.....	17
1.11.1	Livres.....	17
1.11.2	Brochures.....	18
1.11.3	Site web.....	18
1.11.4	Articles (mass-médias).....	19
1.12	Référas, présentations et autres articles scientifiques.....	19
1.13	Conclusions.....	19
2	Structuration de la recherche-action et réseautage.....	20
2.1	INEES.....	20
2.2	OPE.....	20
2.3	La collaboration INEES/OPE.....	20
2.4	Domaines d'activités développés par des organismes et institutions représentatifs, pressentis pour former un réseau d'Economie Solidaire au Luxembourg.....	20
2.5	Conclusions.....	20
3	Le Pôle d'Excellence de l'ECOSOL.....	21
3.1	Recherche fondamentale et recherche-action.....	21
3.1.1	Idée.....	21

3.1.2	Partenariat.....	21
3.2	Formation et partage du savoir.....	21
3.2.1	Idée.....	21
3.2.2	Partenariat.....	21
3.3	Incubateur pour les entreprises de l'ECOSOL.....	22
3.3.1	Idée.....	22
3.3.2	Partenariat.....	22
4	Structuration du pôle.....	22
4.1	Contexte politique luxembourgeois.....	22
4.1.1	Déclaration gouvernementale 2009 concernant la RDI.....	22
4.1.2	Déclaration gouvernementale 2009 concernant l'Economie Solidaire.....	23
4.1.3	Affectation du ressort de l'économie solidaire.....	23
4.1.4	Instauration d'un ministre délégué à l'économie solidaire.....	23
4.2	Contexte législatif luxembourgeois.....	23
4.2.1	Les différentes lois favorisant la RDI au Luxembourg.....	23
4.2.2	La nouvelle loi sur la RDI du 5 juin 2009.....	24
4.2.3	Les fonds de financement et d'investissement luxembourgeois.....	25
4.2.4	Les fonds de financement européens.....	25
4.3	Eléments de structuration et d'organisation.....	25
4.3.1	Choix de la personne morale.....	25
4.3.2	Responsabilités des membres du Conseil d'Administration.....	25
4.3.3	Comité scientifique national.....	25
4.3.4	Missions du Comité scientifique national.....	25
4.3.5	Comité scientifique international.....	25
4.3.6	Missions du Comité scientifique international.....	26
4.3.7	Comité de Direction des Travaux.....	26
4.3.8	Missions du Comité de Direction des Travaux.....	26
4.4	Fonctionnement du pôle.....	26
4.4.1	Personnel.....	26
4.4.2	Responsabilités et missions des salariés.....	26
4.4.3	Collaborations et partenariats.....	26
4.4.4	Apport d'OPE.....	26
4.4.5	Apport des autres partenaires.....	26
4.4.6	Siège de l'Institut.....	26
5	Lancement des travaux.....	27
5.1	La loi du 5 juin 2009.....	27
5.2	Nouveaux projets à caractère international.....	27
5.3	Nouveaux projets à caractère national et européen.....	27
5.4	Nouveaux projets à caractère national.....	27
6	Conclusions générales.....	28
6.1	Vers un troisième espace économique.....	28
6.2	Valorisation de l'apport de la société civile.....	28
6.3	D'un « projet » pilote vers un « Etat-Nation » pilote.....	28
6.4	La recherche scientifique comme fonds de commerce indispensable.....	28
7	Annexes.....	29
7.1	Annexe 1 : XXX.....	29
7.2	Annexe 2 : XXX.....	30
7.3	Annexe 3 : XXX.....	31
7.4	Annexe 4 : Membres du Conseil d'Administration d'INEES asbl.....	32
7.5	Annexe 5 : L'économie solidaire : réponses à quelques questions concernant une nouvelle gouvernance.....	33
7.6	Annexe 6 : Liste des principaux articles dans les mass-media.....	47

1 Exposé des motifs

1.1 Etat des lieux de la recherche et origines du projet

Dans le présent exposé des motifs, il ne sera pas nécessaire de consacrer de longs développements aux modifications profondes qui se produisent dans le monde – plus particulièrement au niveau de l'organisation économique et socio-économique de nos sociétés – en rapport avec les progrès scientifiques, les innovations sociales et techniques et l'émergence d'un questionnement critique de la société civile par rapport à une meilleure gouvernance. Nombreux sont les travaux qui ont été effectués par rapport à ces sujets et le Luxembourg dispose pour cela d'instances scientifiques productives comme le STATEC, le CEPS, le CRPHT et nouvellement l'Université pour analyser et accompagner ces évolutions sociétales.

Depuis les années 80 notamment, cet état des choses est le reflet d'une volonté politique au Luxembourg d'investir dans la recherche et le développement pour permettre au pays de se rendre apte à affronter les défis socio-économiques qui le concernent, de rester un pays de pointe au niveau des innovations technologiques et d'être capable de participer aux initiatives européennes et internationales dans la discussion scientifique. Cette politique a été maintenue continuellement depuis cette époque, avec des résultats qui sont plus que probants.

Ainsi, si à la suite du déclin de l'industrie sidérurgique à partir des années 70, le Luxembourg se devait de s'engager résolument dans une direction de diversification de sa production économique. Il a pu le faire en investissant notamment dans des domaines d'avenir qui concernaient aussi bien les nouvelles technologies de l'information et de la communication, que la santé, la logistique ou encore les énergies renouvelables. Force est de constater que toutes ces projections d'un renouvellement de l'activité économique générale au Luxembourg, pour avoir une chance d'être viable, ont suscité l'émergence de structures d'accompagnement et de soutien à caractère scientifique.

C'est ainsi qu'à partir des années 80 ont été créés les centres de recherche publics comme le CRPHT et le CRPGL et où une Administration Etatique comme le STATEC a pu prendre de l'importance en se voyant confier de nouvelles missions concernant l'analyse de la situation socio-économique, mais également des missions de prospection. Ces bouleversements socio-économiques n'auraient pu se réaliser si parallèlement le capital humain nécessaire à la mise en œuvre de ces projets et projections économiques n'avait pas été disponible. Il l'a été surtout parce que, hormis l'effort produit par les résidents du Luxembourg, l'« économie luxembourgeoise » a pu compter sur un réservoir de salariés, de plus en plus important, issu de la Grande-Région.

Les questions liées à ces évolutions et qui concernent des thématiques comme l'intégration, la participation, les compétences de ces populations, mais aussi l'organisation sociale changeante dans notre pays et les répercussions sur nos systèmes de protection sociale ont fait que l'Etat s'est doté d'un autre centre de recherche, en l'occurrence le CEPS et nouvellement également avec l'Université, pour suivre scientifiquement et pour anticiper durablement sur ces évolutions sociales importantes. Il faut constater également que les centres de recherche précités ont pu avoir cet impact notable et précieux sur l'évolution socio-économique du Luxembourg parce qu'ils ont tous poursuivi une stratégie de coopération internationale et de partenariats scientifiques solides et précautionneux.

Cependant force est de constater également, qu'au vu de l'évolution économique et sociale mondiale actuelle, il apparaît que des évolutions récentes nous permettent d'entrevoir qu'avec le passage de l'ère d'une économie postindustrielle à l'ère d'une économie du savoir, les enjeux futurs sont d'une nouvelle qualité et sont de l'ordre aussi bien de l'écologie, que de l'organisation sociale et économique. Les discussions concernant les concepts du développement durable, mais tout autant les discussions qui concernent la mise en doute de nos outils d'appréciation et de mesurage, comme le PIB, en témoignent.

Ceci étant, nous voyons apparaître depuis une bonne vingtaine d'années un mouvement mondial, partant de la société civile, cherchant à imaginer des solutions alternatives aux modèles dominants et qui ont mené assez discrètement à l'existence d'un espace socio-économique complémentaire qui concrétise son existence à travers son action dans les domaines du Fairtrade, de la finance éthique, de la valorisation du territoire, de la création d'activités d'entraides et de nouveaux emplois, pour n'en citer que certains, influençant ainsi sur le renforcement de la cohésion sociale et la discussion sur une meilleure gouvernance et qui trouve sa représentation scientifique notamment dans les concepts théoriques de l'ECOSOL.

Si cet univers a été certainement un objet de la recherche scientifique interdisciplinaire depuis nombre d'années, il apparaît aujourd'hui que le concept de l'ECOSOL a trouvé une réalité devenue indispensable dans la vie et l'organisation de nos sociétés et demande par conséquent, en insistant sur le caractère innovant et spécifique de la démarche générale, un espace permettant, idéalement en tant que discipline scientifique à part entière, la recherche sur son état actuel, son évolution future et ses interactions avec les autres espaces socio-économiques existants. INEES dispose de tous les atouts précités, allant de l'expertise et de l'expérience dans la recherche-action dans ce domaine, en passant par les partenariats internationaux fermement instaurés, pour

également disposer des expériences d'applications pratiques d'un partenaire national, en l'occurrence OPE. Ce partenariat entre INEES et OPE qui existe depuis une bonne dizaine d'années a été valorisé à maintes reprises dans la discussion scientifique internationale et à travers des études pour le compte de la Commission européenne notamment.

Aujourd'hui, il est accepté au niveau international que le Luxembourg, à travers le prisme de la présentation du travail INEES/OPE, est l'un des pays où l'Economie Solidaire est le mieux développée dans le monde. Le nouveau Gouvernement luxembourgeois de 2009 a largement tenu compte de ces données pour intégrer cette dimension économique dans son programme gouvernemental et en nommant un Ministre délégué à l'Economie Solidaire. Outre qu'avec cette volonté de progresser dans ce domaine, affichée par le Gouvernement luxembourgeois et de passer d'un projet pilote très remarqué au niveau international à une projection d'un projet pilote à l'échelle d'un Etat-Nation, il apparaît qu'il est également évident pour la communauté des scientifiques, chercheurs et praticiens européens du domaine, qu'INEES est la structure actuellement la plus légitimée en Europe pour accueillir le premier Centre Européen de Recherche, d'Excellence et d'Expertise de l'Economie Solidaire, de rassembler ainsi les scientifiques et les chercheurs, mais aussi pour travailler sur la capitalisation de l'expertise existante.

1.2 Pourquoi un tel pôle d'excellence

1.2.1 Recherche scientifique et activité économique, un couple complémentaire

Si nous sommes de l'avis que l'évolution générale du Luxembourg est actuellement bien couverte en considérant comme « couples » la Science en termes de centres de recherche d'un côté et l'Action en termes d'institutions et d'entreprises privées des secteurs porteurs traditionnels de l'autre côté, nous sommes également de l'avis qu'aujourd'hui sur le plan national, nous sommes très forts au niveau de l'implantation d'une pratique viable dans ce que nous définissons comme un troisième espace (pilier) économique, aux côtés du public et du privé, mais que nous manquons, par rapport aux deux espaces précités, d'un pendant au niveau du travail scientifique lequel peut toutefois fournir les soubassements élémentaires et indispensables à une stabilisation de l'existant mais surtout à une évolution durable de l'Economie Solidaire. Si l'organisation de ces « couples » a été bénéfique à l'évolution socio-économique du Luxembourg et si nous proposons une stratégie similaire pour faire évoluer ce troisième espace économique, il nous importe de rappeler ici que premièrement, l'Economie Solidaire a été et est l'objet de la recherche scientifique mais qu'elle l'est de façon très marginale au niveau du monde institutionnel de la recherche et de l'Université. Que deuxièmement, les disciplines scientifiques qui la prennent en considération et qui sont certainement en grande majorité du domaine des sciences sociales (sociologie ; politique ; économie ; etc.) ont du mal à s'y engager faute d'une obligation de rigueur scientifique quant aux limites auto-posées liées à leur discipline respective, mais également à cause du caractère transversal du sujet par rapport à ces différentes disciplines. Ainsi, il apparaît de plus en plus souvent dans le paysage européen que les scientifiques et chercheurs actifs dans ce domaine et soient-ils indépendants, universitaires ou employés dans un centre de recherche, prennent la dénomination de socio-économiste pour rendre compte de leur travail, titre toutefois inexistant dans le monde académique.

Cet état des lieux rend évidemment compte des difficultés que les promoteurs de l'Economie Solidaire rencontrent pour s'organiser par rapport à une quelconque collaboration notoire et intensive avec les institutions scientifiques officielles, mais exprime d'autant plus le bien-fondé de leur ambition de donner à ce nouvel univers émergent ses propres institutions scientifiques et par la suite ses lettres de noblesse en termes de discipline scientifique à part entière.

1.2.2 Les grandes orientations de la recherche sur l'ECOSOL

Nous l'avons dit, l'Economie Solidaire comme objet de recherche a trouvé partout dans le monde un certain intérêt. L'hétérogénéité des entrées choisies pour analyser ce phénomène est liée aussi bien aux différences socioculturelles des sociétés sur les différents continents de notre planète, qu'aux méthodes scientifiques d'analyse employées par les différentes disciplines scientifiques.

Bien que l'on constate évidemment des chevauchements entre éléments d'analyse formant les différentes entrées, il apparaît clairement que les différences socioculturelles jouent un rôle plus déterminant pour décrire brièvement les différentes approches dont nous retenons ici les 4 principales :

- L'entrée par les statuts (les associations, les coopératives, les institutions parapubliques, etc.)
- L'entrée par les activités (l'entraide, l'intérêt général, le but de lucre limité, etc.)
- L'entrée par le territoire (le développement local et régional durable, etc.)
- L'entrée par la gouvernance (la société civile, la démocratie participative, etc.)

L'entrée par les statuts est une approche très anglo-saxonne pratiquée surtout en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis ou encore en Australie. (Exemple : L'étude mondiale sur le « troisième secteur » de l'Université John Hopkins, etc.). Les entrées par l'activité et par le territoire ont été pratiquées notamment dans les pays de

l'Europe latine et particulièrement en France. (Exemples : Le CRIDA, la Fondation Charles Mayer, etc.). Nous estimons que ces trois entrées sont toutes valables et utiles, mais quelles ne reprennent chacune qu'un seul aspect, certes large et essentiel, mais partiel de la question posée.

L'entrée par la gouvernance, qui est proche également de celle liée à l'approche territoriale, s'est certainement le plus déployée dans des pays moins développés et notamment en Amérique du Sud avec le Brésil et l'Argentine. Mais cette démarche trouve un consensus d'approche également au Canada, avant tout au Québec et dans une moindre mesure dans des pays germaniques à travers les notions du « Gemeinwesen » et des « grassroots-initiatives ». (Exemples : L'Institut Universitaire CRISES au Québec ; l'Université de Recife au Brésil ; Technische Universität Berlin ; etc.)

Nous favorisons de loin l'entrée par la gouvernance qui peut avoir vocation à chapeauter les différentes approches par son ambition de questionner nos systèmes d'organisation démocratiques et par la suite d'influencer sur le devenir d'une économie qui se doit de se réapproprier des valeurs qui sont au service de l'homme et de notre planète.

1.3 Historique du travail de recherche-action

Dès sa fondation en 1986 l'organisme prédécesseur d'OPE, l'Action Sociale pour Jeunes asbl, était intéressé par les démarches qui se faisaient à l'époque dans les autres pays européens par rapport aux systèmes et projets qui avaient vocation de combattre le chômage (des jeunes surtout) et de connaître les solutions y apportées en termes d'initiatives d'insertion et d'autres démarches expérimentales.

Pour cela l'ASJ participait activement dès 1988 dans des réseaux européens comme EGLEI (European Group for Local Employment Initiatives) et entretenait des contacts plus intenses avec des institutions européennes partenaires de ce réseau sur des projets et thématiques spécifiques et faisait ainsi avancer ses champs de réflexions et d'activités.

Le résultat le plus important et remarqué de ce travail était en 1995, en collaboration avec un partenaire national, le syndicat OGB-L, la présentation de l'étude « Objectif Plein Emploi ».

La première partie de cette étude traitait de l'analyse approfondie des états des lieux au Luxembourg, de la nature du chômage et notamment du chômage des jeunes, du paysage des institutions et initiatives œuvrant dans ce domaine et des méthodologies utilisées pour faire face aux problématiques posées, des systèmes conventionnels instaurés entre ces acteurs et l'Etat depuis une bonne vingtaine d'années et de la situation socio-économique générale du Luxembourg.

La deuxième partie concernait des propositions concrètes pour la mise en place d'une nouvelle pratique construite sur les conceptions innovantes qui se dégagèrent des représentations du développement local et de l'ECOSOL. Cette vision s'inspirait et allait de pair également avec les politiques européennes (nouveaux gisements d'emploi ; pactes territoriaux pour l'emploi ; etc.). Lorsqu'elle fut approuvée par le Gouvernement comme projet pilote avec le support du Fonds Social Européen, elle changea de manière significative un système d'aide et de protection trop figé et basé sur un système de conventionnement unidirectionnel (où l'Etat délègue à travers les financements des tâches à des promoteurs privés) qui avait évolué avec le devenir de l'Etat-Providence d'après guerre.

Les points forts du concept étaient la responsabilisation du niveau local (les communes), l'organisation d'un financement mixte, l'implication de la société civile, la sortie du modèle classique de la protection pour arriver à un paradigme de la participation de toutes les parties prenantes, y compris les personnes à la recherche d'un emploi et l'engagement pour le lancement d'activités innovantes à caractère écologique, numérique, culturel, d'entraide et d'éducation.

L'ossature d'opérationnalité retenue pour concrétiser ces concepts théoriques était basée sur la responsabilisation du niveau local, par la suite par l'organisation en réseau de ces associations indépendantes locales, régionales et sectorielles et par l'installation d'une maison mère, le « Centre de Ressources Moulin Bestgen ».

Le lancement du projet global à caractère national « Réseau Objectif Plein Emploi » eu lieu en 1997 avec le soutien du Gouvernement luxembourgeois, le Fonds Social Européen et quelques administrations communales.

Aujourd'hui le Réseau OPE compte près de 60 communes adhérentes, plus de 400 « bénévoles-administrateurs », une bonne trentaine d'associations (CIGL, CIGR, CIGS) et 850 emplois permanents.

Un travail de recherche-action permanent de développement de l'étude Objectif Plein Emploi a permis d'adapter continuellement nos activités aux exigences de la progression de nos projets sur le terrain ainsi qu'aux défis posés par l'évolution du cadre socio-économique, politique et législatif luxembourgeois et européen.

1.3.1 Activités et projets principaux de recherche-action jusqu'en 2006

Une première phase « test » pour engager le concept « Objectif Plein Emploi » constituait la réalisation du projet « Centre de Formation Mobile » (CFM) de 1993 à 1996. Ce projet qui impliquait avec succès une demi douzaine de communes fut réalisé dans le cadre de l'Article 8 du FSE « Projets expérimentaux et innovants » et visait la définition des nouveaux métiers dans les domaines précités ainsi que de nouvelles méthodologies de formation.

De 1994 à 1996 le projet ODYSSEE réalisé dans le cadre du programme FORCE de l'Union européenne et qui concernait le « Développement d'un programme informatique multimédia d'orientation professionnel de jeunes défavorisés » eut la reconnaissance de l'Europe par un label de qualité. Le partenaire principal était l'« Institut für Arbeitsmarktforschung und Jugendberufshilfe » de Oldenburg (Allemagne).

Entre 1995 et 1997 collaboration avec le réseau « Eurosozial » de l'Université de Trèves pour l'élaboration des études « Arbeitslosigkeit in der Großregion » und « Ende der Arbeitsgesellschaft – Arbeit der Zukunft ».

La création en 1998 de l'Institut Européen de l'Economie Solidaire (INEES) est un projet qui nous permet à cette époque d'entretenir des relations intenses avec des chercheurs, des universités et des centres de recherche européens de pointe dans le domaine.

De 1999 à 2005 OPE travaillait avec le Centre Universitaire de Coopération Economique et Sociale (CUCES) de l'Université Nancy 2 et la Fondation Rurale de Wallonie sur des nouvelles méthodes et contenus de formation en relation avec le territoire dans le programme Leonardo de l'Union européenne dans un premier temps, puis par la suite, en spécifiant les besoins communs, sur des formations qui concernent le profil professionnel d'un « Agent de développement local transfrontalier » dans le programme européen Interreg 3A.

De 2001 à 2003 OPE en collaboration avec le «Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgien » réalise une étude dans le cadre d'un appel d'offre FSE de la Commission européenne (politiques sociales et emploi) sur la détection des bonnes pratiques régionales.

1.3.2 Axes stratégiques de recherche-action mis en place à partir de 2006

En 2006, en faisant un bilan de ses activités de recherche-action et de l'évolution générale de ses activités et en tenant compte de l'évolution du cadre politique et législatif luxembourgeois et européen, OPE définit 4 axes de recherche-action prioritaires nécessaires au renforcement et à l'amélioration de sa démarche globale en posant les questions suivantes :

- Comment intégrer les exigences liées au développement durable dans les marchés publics.
- Quelle forme juridique pour une entreprise solidaire et comment faire avancer un financement mixte et solidaire de l'activité d'une telle entreprise.
- Quels sont les instruments de gouvernance adaptés pour l'organisation et le fonctionnement d'une telle entreprise.
- Comment redéfinir les responsabilités sociétales pour valoriser les territoires et imaginer une meilleure gouvernance.

1.3.3 Expertise dans des projets de recherche-action internationaux

Entre 1999 et 2001 une évaluation globale des activités est commandée par OPE auprès du Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie (CRIDA) à Paris. Intitulé de l'étude : « De l'insertion au droit de travail par la création de nouvelles activités » par laquelle il est confirmé à OPE une qualité dans la réflexion et dans la méthodologie mises en place et une efficacité certaine dans la réalisation des projets.

Entre 2002 et 2004 OPE est évalué à travers une étude effectuée pour le compte de la Commission européenne à travers toute l'Europe : « Horizontal Evaluation of Local Employment Development » par Economic Research and Consulting (contrat de recherche VC/2002/0355). Dans cette étude le système OPE est retenu comme l'un des 4 exemples pour décrire l'une des 4 formes de base des approches de structuration organisationnelle européenne du développement local pour l'emploi.

Entre 2005 et 2007 OPE est évalué sous forme participative par Ecotec Research and Consulting Limited pour le compte de la Commission européenne dans le cadre de l'étude « Identification, Dissemination and Exchange of Good Practice in the Field of Local Employment Development and Promoting Better Governance - IDELE » (contrat de recherche VC/2005/0702). Encore une fois le système OPE est mis en avant et notamment pour sa contribution à la Stratégie de Lisbonne. Dans les conclusions de l'étude les auteurs indiquent : « ...OPE, a prominent économie solidaire organisation in Luxembourg, ... »).

Il va sans dire qu'avec les évaluations précitées sur le travail de recherche-action et sur l'application de ces concepts sur le terrain, le Luxembourg dispose avec OPE d'une institution de pointe dans la confection novatrice des nouvelles représentations socio-économiques émanant des théories de l'ECOSOL.

1.4 Résultats des projets de recherche-action

1.4.1 Marchés Publics et Développement durable

Les marchés publics, un outil de démocratie participative

Les Marchés Publics sont aujourd'hui considérés par le grand public comme la garantie d'une transparence, de traitement égal et d'une concurrence loyale et non faussée. Ils sont réglementés par une directive communautaire transposée au niveau national au Luxembourg depuis septembre 2003. Les Marchés Publics, au travers de cahiers des charges et des bordereaux, tentent de définir, dans l'intérêt du contribuable tous les paramètres et toutes les règles permettant de réaliser son « Objet ». Ces « Objets de Marché » faisant partie de programmes principalement structurels et relevant de modes de financement qui favorisent la gestion sectorielle, répondent précisément aux besoins de l'adjudicateur en termes de services, de travaux ou de fournitures. Notre projet tente de proposer des initiatives, au travers de la législation en vigueur, qui intègrent les valeurs de l'économie solidaire dans l'Objet du Marché en s'appuyant sur la notion « économiquement la plus avantageuse ».

Les facteurs résiduels d'une activité économique contribuent à la création d'une forme de croissance endogène. Dans les entreprises à but lucratif, ces facteurs résiduels sont repérés et mis à profit par des économies d'échelle (s'agrandir pour diminuer les coûts de fonctionnement). Au niveau de l'économie solidaire, nous nous proposons d'anticiper ces facteurs résiduels en les définissant comme des objectifs à atteindre. Ces facteurs résiduels qui s'expriment monétairement dans les entreprises traditionnelles, pourraient être repris par le secteur de l'économie solidaire en termes d'externalités positives. Ces externalités positives à définir par des indicateurs objectivement vérifiables (audit social, environnemental) devraient par notre démarche, être issues d'une relation économique alors que dans la définition théoriquement reconnue, ces externalités ne passent pas par le marché et ne sont pas évaluées de manière monétaire.

Il s'agira donc d'amener le pouvoir adjudicateur à intégrer cette vision afin qu'il puisse négocier avec le mieux offrant, avec l'économiquement le plus avantageux, toutes les externalités positives attendues qui devront permettre à long terme, de créer une croissance et une richesse endogène mesurable dans l'intérêt collectif. Les différentes conceptions de service d'intérêt général et de développement durable définies par les forces vives locales (citoyens, politiques, associatif....) doivent rester à la base de la démarche proposée.

Expériences et démarches en cours pour l'intégration des valeurs de l'économie solidaire dans les marchés publics au Luxembourg

Ainsi, les initiatives proposées par OPE s'intègrent dans un programme de développement durable négocié autour de visions et de réflexions plurielles. Cette démarche qui se veut participative impose une mobilisation de la société civile et du pouvoir politique. Dans le cadre de cette approche globale nous proposons à nos partenaires (communes, ministères, secteur associatif, entreprises privées....) de définir ensemble « l'Objet du Marché » à réaliser et d'anticiper toutes les externalités positives par une recherche d'indicateurs objectivement vérifiables.

Une fois ce travail préparatoire réalisé, le pouvoir politique adjudicateur possèdera un outil lui permettant d'intégrer dans un marché public ou dans la négociation d'un Partenariat Public-Privé toutes les valeurs retenues. Ces valeurs doivent être défendues par tous les acteurs et intervenants tout au long des négociations préalables au programme (voir guide du maître d'ouvrage – édition du moniteur) et lors de la réalisation des projets. Les enjeux ainsi définis dans ce programme et transposés dans « l'Objet du marché » feront partie intégrante du contrat. L'entreprise adjudicatrice ne peut plus se contenter de faire simplement appel à une vague notion de gouvernance interne et le pouvoir adjudicateur doit veiller à respecter et à faire respecter toutes les conditions du contrat sous le regard vigilant de la société civile participative qui a contribué activement à la définition de l'Objet (contraintes et contrôles bottom-up et top down garantis).

Eléments législatifs nationaux

Les propositions mentionnées plus haut ont l'avantage de pouvoir mettre en évidence les activités proposées tout en tenant compte des valeurs ajoutées (internalisation des coûts externes suivant VADEMECUM de la législation à mettre en relation versus avec les externalisations positives décrites ci-dessus) développées par les initiatives dans le cadre du développement durable. Dans ce contexte, la notion d' « économiquement la plus avantageuse » reprise dans la loi sur les marchés publics, constitue une plate-forme de discussion intéressante. La loi du 30 juin 2003 (Art. 11- mode d'attribution du marché) et le règlement Grand Ducal du 7 juillet 2003 (dans ses Art.16-objet de la soumission et Art.89-Adjudication) prévoient de considérer la notion de : « économiquement la plus avantageuse ».

La même loi sur les marchés publics (Article 4-Principes) demande à ce que le pouvoir adjudicateur assure la promotion du développement durable.

Le livre Blanc de la commission sur les services d'intérêt général,

- en ce qui concerne la responsabilité des pouvoirs publics, l'(Art.1) appuie la nécessité d'assurer une combinaison harmonieuse des mécanismes de marché et des missions de services publics en précisant (Art.2) que les Etats membres restent responsables de la définition détaillée des services à fournir et de leur mise en œuvre et restent du ressort des pouvoirs publics (Art.2.2) en étant organisés aussi près que possible des citoyens (Art 3.1) et donc en garantissant une approche démocratique défendue par les entreprises d'économie sociale et solidaire.
- en ce qui concerne les subventions/compensations, développe des travaux et propose des mesures afin que les compensations liées à des services d'intérêt général ne constituent pas des aides d'état et ne doivent pas directement respecter les règles et les plafonds par rapport aux montants prévus pour une notification préalable au niveau communautaire (voir Art.4.2 en relation avec l'Art.86 du traité aux aides d'état accordées sous forme de compensation pour services public). Cette approche devrait rassurer les pouvoirs publics désireux de mettre en place des règles nationales qui éviteraient une ouverture trop large de ses frontières pour des Initiatives telles que définies dans des programmes sociétaux répondant à des besoins internes tels que la lutte contre le chômage.
- en ce qui concerne l'évaluation des résultats à venir, ils ne seront pas fondés uniquement sur des critères d'efficacité économique, mais aussi sur des critères sociaux, économiques et environnementaux à caractère plus général (Art.4.5) qui doivent préserver leur singularité liées à des exigences particulières en matière de solidarité, de collaboration bénévoles et d'insertion de groupes de personnes vulnérables (Art.4.4). Pour les entreprises d'économie sociale et solidaire, une telle approche rassure et confirme toutes les valeurs défendues journalièrement sur le terrain.

Le livre vert de la commission sur les Partenariats Public-Privé et le droit communautaire des marchés publics et des concessions,

- définit que PPP s'inscrit dans l'évolution du rôle de l'Etat dans la sphère économique. L'Etat passe d'un rôle d'opérateur direct à un rôle d'organisateur, de régulateur et de contrôleur (Com2004-327 final 1.1.3). Les règles préconisées passent par des procédures de passation de marchés publics. Une nouvelle forme de procédure est néanmoins préconisée sous certaines conditions ; on parle alors de « dialogue compétitif » (com2004-327 final 1.2.13) qui permet aux autorités publiques de discuter avec les entreprises candidates afin d'identifier les solutions susceptibles de répondre à leurs besoins. Nous retombons également dans ce contexte dans les négociations en cours avec les pouvoirs publics au niveau du Luxembourg.

La Communication interprétative sur le droit communautaire des marchés publics (COM 2001-275 final), autorise que les valeurs sociales et environnementales soient intégrées dans la définition de l'objet du marché.

1.4.2 L'association d'intérêt collectif et le fonds pour l'économie solidaire

"Inclassable dans les catégories du droit comme dans celles de l'économie; multiple voire hétéroclite dans ses composantes; en panne de système logique et politique propre à les unifier, comme de moyens ou de volonté de surpasser les effets de statuts juridiques restés émiettés et d'inventer des structures et stratégies communes; indéfinissable par la référence aux valeurs que certains disent constituer leur principal sinon seul dénominateur commun; reconnue par l'État non pas comme sujet autonome de droits et partenaire, mais comme instrument, y compris aujourd'hui pour l'économie solidaire comme relais ou substitut du welfare state: l'économie sociale et solidaire échappe à la connaissance".¹

Le projet pour l'élaboration d'un statut juridique pour les entreprises de l'ECOSOL au Luxembourg contribue à ébranler cette affirmation.

C'est une éventuelle contrainte législative qui va précipiter les choses, car bien que considérée comme une nécessité pour le développement des entreprises de l'ECOSOL depuis un bon moment, l'élaboration d'un statut spécifique pour les entreprises de l'ECOSOL au Luxembourg a été accélérée par un projet de loi déposé en juin 2003, le projet de loi « Pour le rétablissement du plein emploi », dit 5144, qui, en son article 11, demandait alors formellement une modification de statut juridique pour les entreprises qui exercent des activités socio-économiques. Les activités du secteur associatif dont fait partie le réseau OPE devaient ainsi se dérouler dans le cadre d'une société commerciale au sens de la loi du 10 août 1915.

Les associations telles OPE œuvrant dans le domaine de l'ECOSOL, et par conséquent ne pouvant être limitées uniquement à des initiatives sociales pour l'emploi dont le cofinancement est réglementé par cette loi, Objectif Plein Emploi a donc introduit un projet de recherche auprès du Fonds Social Européen et du Ministère du Travail et de l'Emploi (pour la contrepartie nationale) pour donner une assise juridique définitive aux entreprises de l'ECOSOL dans une logique soutenue et encouragée par le Gouvernement en 2004 et réaffirmée en 2009.

¹ ESPAGNE F., 2002, "Sur l'économie sociale et solidaire", Revue internationale de l'économie sociale, p. 286.

C'est donc en 2006 qu'OPE a déposé un projet d'action auprès du FSE intitulé « Un statut d'entreprise au service de l'ECOSOL pour le Luxembourg » pour la programmation 2007-2008. Il importait dans ce projet de tenir compte de la mixité des financements, de la réglementation sur les marchés publics, des programmes environnementaux et du développement durable, de l'évolution de la législation en matière de lutte contre le chômage et de droit du travail, de la fiscalité et du contrôle comptable, de la gouvernance et de la démocratie participative, de la cohésion sociale, du partage des savoirs, des évolutions et acquis technologiques... bref, du modèle pratiqué par le réseau OPE confronté à la réalité socio-économique et politique du pays, tout en tenant compte des expériences au niveau européen, international, voire mondial.

Les aboutissants du projet s'inscrivent clairement dans une logique de non-lucrativité et la loi du 4 mars 1994 sur les associations et fondations sans but lucratif a été une référence de prédilection que nous avons pu élargir et améliorer. L'élargir pour inclure les principes inhérents à toute entreprise de l'ECOSOL et l'améliorer dans le sens où le financement, la transparence financière, l'agrémentation et l'implication, mais aussi la protection, de toutes les parties prenantes ne sont pas formellement exprimés dans la loi sur les a.s.b.l., elle-même en voie de modification aujourd'hui.

L'association d'intérêt collectif sera donc celle qui se livre à la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité générale et qui n'est pas vouée à l'enrichissement de ses associés.

Elle agira dans la promotion du développement local et/ou régional, respectera les principes inhérents au concept du développement durable, œuvrera dans un but de cohésion sociale et de citoyenneté, emploiera des méthodes de démocratie participative et de cogestion (association de toutes les parties prenantes, salariés inclus) et, lorsque ses activités lui permettent d'engager de salariés, elle va créer des emplois durables dans le cadre du droit du travail commun, promouvoir la formation et/ou l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que l'égalité des chances et elle mettra en œuvre une stratégie offensive de bien-être au travail. Les associations d'intérêt collectif devront se faire agréer et conclure des conventions de coopération avec le Ministre de l'Economie afin de pouvoir bénéficier d'un financement partiel par un nouveau fonds, le fonds pour l'ECOSOL qui sera créé par la loi (proposition de loi distincte de la proposition de loi sur les aic) et alimenté par l'Etat, les communes et des ressources diverses. Le fonds sera sous la tutelle et l'autorité du Ministre de l'Economie.

En novembre 2007, OPE a pu exposer le résultat de ses travaux au Ministre du Travail et de l'Emploi, Monsieur François Biltgen. Hormis quelques modifications (entre autres la subdivision du projet en deux parties : Loi sur les associations d'intérêt collectif et Loi sur le fonds pour l'ECOSOL), le projet a connu l'approbation et le soutien du Ministre. Fort de ce succès, OPE a pu présenter le projet final à la presse en octobre 2008.

La proposition sur la création d'un nouveau statut juridique a aussi retenu l'attention de la Commission du Travail et de l'Emploi qui, en 2008, lors d'une série d'amendements du projet de loi 5144, a introduit l'obligation pour tous les employeurs de se transformer en association d'intérêt collectif endéans les six ans. Cet amendement qui a subi une opposition formelle du Conseil d'Etat montre néanmoins l'impact qu'a eu l'idée de doter les entreprises de l'ECOSOL d'un statut juridique propre.

La consécration du projet fut la déclaration gouvernementale en 2009, dans laquelle le Premier ministre annonce l'encadrement juridique des entreprises de l'ECOSOL par l'introduction d'un nouveau statut juridique, celui de l'association d'intérêt collectif.

1.4.3 L'organisation matricielle de l'entreprise de l'ECOSOL

Début 2008, OPE s'est doté d'une organisation matricielle. Il s'agit d'un organigramme bidimensionnel dans lequel une structure horizontale – l'organigramme « classique », reprenant les différents domaines et services de l'asbl – est associée à une structure verticale, composée des thématiques porteuses qui influencent sur le travail de l'association : ressources financières et organisation administrative, responsabilité sociétale ainsi que partenariats & gouvernance. Ceci permet de combiner les avantages de la structure fonctionnelle – le regroupement d' « experts » – avec celles du groupement thématique – la concentration sur un sujet bien défini.

La matrice substitue au modèle traditionnel le principe d'une coopération entre différentes parties prenantes. Ainsi 13 cellules thématiques ont été mises en place avec à leur tête à chaque fois un « leader », bien identifié, moteur du travail et expert de la thématique à traiter. Celle-ci est au centre des discussions qui sont menées indépendamment de liens hiérarchiques et en complément aux affaires courantes. Les décisions finales sont prises par la direction, sur base des propositions élaborées dans les cellules.

Le fait de lier chaque domaine et chaque service au travail des cellules augmente l'implication des salariés dans les décisions stratégiques et garantit une approche transversale des questions abordées. La prise de conscience des enjeux pour le réseau ainsi que le sentiment d'appartenance et de responsabilité individuels s'en retrouvent accrus.

1.4.4 Des pactes locaux pour une valorisation socio-économique du territoire

OPE est lié depuis plusieurs années aux Pactes Locaux (France). Il s'agit d'une plate-forme commune pour une approche territoriale des coopérations. Les Pactes Locaux réunissent des acteurs d'intervention économique et sociale dont le point commun est le développement local. La question de l'action de développement local par l'approche de l'ECOSOL est le fil conducteur des échanges dans le cadre des Pactes Locaux. Elle est ainsi une « plateforme commune pour une approche territoriale des coopérations ».

Les objets fondamentaux des Pactes Locaux sont le développement local, l'action en faveur d'une « culture de la coopération », les paradigmes de l'ECOSOL comme autant de réponses viables aux problématiques sociétales et économiques et la promotion de l'action politique et citoyenne.

Les Pactes Locaux organisent leurs actions de façon à créer des groupes de lobbies et de réflexion sur les territoires. Des réseaux d'acteurs de terrain échangent régulièrement sur leurs actions et résultats et participent à des événements locaux, régionaux et internationaux qui rassemblent des acteurs de l'ECOSOL, de l'économie et les pouvoirs publics. Par ailleurs, les relations avec des chercheurs universitaires occupent une place importante dans l'action des Pactes Locaux.

L'action territoriale des acteurs adhérents fournit les thématiques qui alimentent le travail de lobbying. La méthodologie adoptée consiste à traiter ces thématiques par des grilles de lecture qui prennent en compte les aspects pratiques et entrepreneuriaux en œuvre dans le développement local. L'expérimentation de processus apprenants et de nature à mobiliser toutes les parties prenantes autour de l'action territoriale occupe une position centrale dans les savoir-faire étudiés et promus par les Pactes Locaux.

L'ensemble des problématiques traitées sert à construire une perception globale de la réalité du développement local. Elles concernent la cohésion sociale et le dialogue social sur les territoires, le tourisme, le développement durable, la démocratie et la participation citoyenne ou encore l'inter-culturalité.

D'un point de vue général, l'action des Pactes Locaux sert à cristalliser une compréhension commune et un accord sur des conditions à réunir pour promouvoir l'ancrage territorial de l'ECOSOL.

L'actualité des Pactes Locaux est régie en grande partie par la poursuite des travaux entamés dans le cadre des 4èmes Rencontres Internationales de la Globalisation de la Solidarité LUX09 (Schiffelange, avril 09). Ces travaux portent sur l'importance de l'approche territoriale « pour construire la place de l'ECOSOL ». Il s'agit d'en assurer la continuité pour les inscrire à l'ordre du jour des prochaines rencontres (Manille 2013) avec le thème : les territoires comme des lieux incontournables de l'organisation des solidarités.

1.5 Projets de recherche-action en préparation

1.5.1 Cartographie des acteurs luxembourgeois de l'ECOSOL

Le projet consiste à créer un site internet interactif permettant de recenser sur une carte les acteurs de l'économie solidaire au Luxembourg, de les mobiliser, de définir collectivement les contours des activités d'économie solidaire, d'établir une nomenclature de ces activités, de stimuler le travail en réseau et de contribuer à la création d'activités et d'emplois et l'émergence de nouveaux projets.

L'objectif de ce projet est de renforcer la capacité d'innovation et de collaboration des acteurs de l'ECOSOL au Luxembourg et de l'inscrire dans une optique européenne. En respect des valeurs de l'économie solidaire, le projet est basé sur une approche collaborative, démocratique et ouverte, intégrant toutes les parties prenantes concernées. Le projet contribue non seulement à la pérennisation et l'efficacité des acteurs et initiatives existants mais également à l'émergence de nouvelles initiatives, produits et services. Au-delà du recensement des initiatives ou des structures d'ECOSOL, ce projet a pour objectif plus ambitieux la mise en lien ou en réseau de l'ensemble des acteurs de l'économie solidaire et de faciliter la mise en relation entre acteurs et partenaires économiques potentiels parties prenantes.

1.5.2 RELIANCES

L'expérimentation par la recherche et le montage de projets dans le but d'organiser des activités de partage des savoirs et de participation citoyenne. Le projet RELIANCES (REgional and Local Innovative ANswers to new Challenges facing European Societies) confère à cette expérimentation une dimension européenne puisqu'il consiste en un partenariat d'échange et de recherche coordonné étalé sur trois ans entre des régions de cinq pays. Quatre universités sont associées au projet.

RELIANCES est un projet de recherche-action inscrit dans le programme Interreg IVB NWE. Il s'agit d'un projet de coopération interrégionale regroupant le Luxembourg, la Wallonie (B), la Champagne-Ardenne (FR), Dublin (IRL) et Belfast (UK).

Il comporte deux volets d'intervention à développer en parallèle mais qui s'influencent mutuellement :

- Des programmes de recherche coordonnés et complémentaires entre eux à lancer dans chacune des régions
- Le développement de projets de services à la personne et la création de structures appropriées ou l'évolution de celles qui existent

L'architecture du partenariat rend compte des deux volets du projet. Chaque région est représentée par un binôme partenarial, l'un du domaine académique (université ou institut de recherche) l'autre du domaine d'action socio-économique (de droit privé ou public).

Le partenaire académique au Luxembourg est Objectif Plein Emploi asbl, dont la reconnaissance comme organisme de recherche est acquise au-delà des frontières. Le partenaire de terrain est le CIGL Hesperange, entreprise d'ECOSOL affiliée au réseau Objectif Plein Emploi.

RELIANCES développera, testera et investira dans des services innovants en réponse aux défis auxquels sont actuellement confrontés les personnes âgées et les familles monoparentales en matière d'accès au marché de l'emploi et de qualité de vie. Le projet couvre la diversité territoriale de NWE et se localise dans des territoires centraux ou périphériques de caractère urbain, périurbain ou rural.

RELIANCES met en avant un projet politique social plus large, principalement porté par des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Les services à la personne font appel à la participation citoyenne et permettent d'expérimenter des modèles d'organisation plurielle qui rassemblent les parties prenantes impliquées (acteurs socio-économiques, pouvoirs publics, économie privée, publics concernés et/ou ciblés). Ces services à la personne seront mis en place en fonction de méthodologies qui suscitent la co-construction par toutes les parties prenantes.

L'objet de RELIANCES est donc double :

1. la mise en place de modèles organisationnels citoyens et participatifs
2. la mise en place de services à la personne en fonction du pt 1

Les partenaires :

- Université de Mons (UMons), BE
- Santé, Communauté, Participation (SACOPAR) asbl, BE
- University College Dublin (UCD), IE
- Southside Partnership (SSP), IE
- Queen's University Belfast (QUB) - School of Planning, Architecture and Civil Engineering (SPACE), UK
- Rural Community Network (RCN), UK
- Objectif Plein Emploi (OPE), LU
- Centre d'Initiative et de gestion Local Hesperange (CIG), LU
- Université de Reims Champagne-Ardenne, FR
- Familles Rurales – Fédération des Ardennes, FR

1.5.3 « Marchés Publics et développement durable »

OPE, Université de Strasbourg,etc.

1.5.4 Définition d'un Corpus Théorique pour l'ECOSOL

INEES, avec l'Université de Luxembourg, porte un projet académique de définition du corpus théorique de l'économie sociale et solidaire dans le cadre du Xème anniversaire des rencontres du RIUESS (cf. présentation point 1.6.2.). De multiples manifestations scientifiques concernant l'économie sociale et solidaire sont organisées depuis de nombreuses années. En dépit de toute cette somme de recherches et publications consacrées à l'ECOSOL, il n'existe pas d'accord, même en interne, sur ses contours et ses fondements, ce qui constitue une faiblesse scientifique indéniable vis-à-vis des théories ou analyses classiques.

Il est donc apparu nécessaire de combler ce manque et les dix ans du RIUESS ont semblé une occasion opportune. Il s'agit tout à la fois de tirer les enseignements des travaux réalisés toutes ces années autant que de poser les bases de la décennie à venir. En effet, sans accord sur ce qui constitue l'économie sociale et solidaire, et ce y compris la reconnaissance de ses divergences, les chercheurs en ESS courent le risque de se disperser ou de se perdre. Ce processus de construction d'un corpus théorique se déroulent en plusieurs temps et regroupent les plus grands représentants académiques des différentes visions de l'ECOSOL, à savoir :

- École québécoise de l'économie sociale - Marie Bouchard, Professeure titulaire, département d'Organisation et ressources humaines, ESG UQÀM Montréal ;
- Economie solidaire latino-américaine - Pedro Cunca Bocayuva, Université catholique de Rio de Janeiro ;
- Entreprises sociales - Jacques Defourny, professeur d'économie sociale et de systèmes économiques comparés à HEC Ecole de Gestion de l'Université de Liège, directeur du Centre d'Economie Sociale et Président du Réseau EMES ;

- Economie sociale - Jean-François Draperi, Maître de conférences en sociologie et directeur du Centre d'économie sociale Travail et société (CESTES) au CNAM Paris ;
- Développement communautaire - Susanne Elsen, Professeure, Doyenne de la Faculté des sciences sociales appliquées de Munich ;
- Economie solidaire - Jean-Louis Laville, Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) ;

Sont également associés à ces travaux des scientifiques, non spécialistes de l'ECOSOL, pouvant apporter un regard critique et complémentaire sur la démarche, à savoir :

- Patrick Viveret (philosophe)
- Philippe Corcuff (sociologue)
- Alain Caillé (Mouvement Anti-Utilitariste dans les Sciences Sociales)
- Bruno Théret (économiste institutionnaliste)

Un séminaire de travail en comité restreint et un colloque ouvert constitue les deux premières étapes du processus. Mais en fonction de l'état d'avancée le projet pourra se structurer avec d'autres événements. Une publication est d'ores et déjà prévue et la rédaction d'un manuel est à l'étude. On peut noter que la « neutralité » d'INEES et de l'Université du Luxembourg, et le fait d'être à un carrefour culturel et conceptuel non rattaché à une école de pensée ont permis de pouvoir jouer ce rôle pivot et de porter le projet.

1.6 Adhésion à des réseaux de recherche-action internationaux

1.6.1 Le Club des partenaires de LEED

LEED (local economic and employment development) est le programme de l'OCDE qui recense et formule des idées nouvelles pour le développement local et l'économie sociale et solidaire. Créé en 1982 pour stimuler l'emploi au niveau local, il repose sur la libre participation des pays. Aujourd'hui, les autorités publiques se tournent régulièrement vers LEED et s'emploient, par son intermédiaire, à formuler des orientations novatrices sur les politiques visant à soutenir la création d'emplois et le développement économique au moyen d'initiatives locales. Le Luxembourg, représenté par le Ministère de l'Economie, est membre de LEED depuis 2005, sur initiative d'Objectif Plein Emploi.

Le Club des partenaires LEED a commencé ses activités de façon informelle en 1990. Les échanges sont devenus réguliers et une véritable demande s'est exprimée en faveur d'une association de membres rattachés par des liens plus officiels aux travaux de l'OCDE. Pour tenir compte des intérêts des différents membres, quatre groupes consultatifs ont été créés :

- [Forum sur les stratégies d'investissement et le développement local](#)
- [Forum sur les innovations sociales](#)
- [Forum pour l'entrepreneuriat](#)
- [Forum sur les partenariats et la gouvernance locale](#)

Comptant maintenant plus de 100 partenaires, le Club est devenu le réseau mondial d'administrations régionales et locales, d'organismes de développement économique et de fondations du Programme LEED.

OPE est membre du club des partenaires depuis XXXX et s'investit sur dans le Forum sur les partenariats et la gouvernance locale.

1.6.2 Le Réseau Interuniversitaire de l'Economie sociale et solidaire (RIUESS)

Le Réseau Inter Universitaire d'Economie Sociale et Solidaire s'est constitué en l'an 2000 autour des Universités de Lyon 2, de la Méditerranée, de Valenciennes, de Toulouse2 – Le Mirail et du CRIDA à Paris. Il s'est progressivement étendu à l'IEP de Grenoble, aux Universités de Rennes 1 et Rennes 2, de Saint-Étienne et à d'autres universités francophones telles que l'Université de Louvain-la-Neuve en Belgique, l'Université de Québec à Montréal au Canada, l'Institut Universitaire des Études sur le Développement en Suisse, l'Université de Luxembourg et INEES. Il regroupe la grande majorité du monde académique spécialiste de l'économie sociale et solidaire francophone et possède la particularité de regrouper les acteurs de l'économie solidaire dans une démarche globale féconde de production de savoirs.

Arrivé à un moment clé de son développement, le RIUESS pense maintenant à se structurer et élargir son membership à d'autres universités hors de France. La légitimité qu'il a acquise dans L'initiative d'élaboration de corpus théorique de l'ECOSOL (cf. point 1.5.4) lui confère une nouvelle légitimité et une reconnaissance accrue tant du point de vue académique que des acteurs. INEES est en position d'être le point d'ancrage de cette coordination et pour le montage de projets de recherche-actions européens.

1.6.3 Réseau Européen des Villes et des Régions pour l'Economie sociale (REVES)

Reves est un réseau Européen basé sur le partenariat entre les collectivités locales et régionales et les organisations d'économie sociale et solidaire actives sur le territoire. Les organisations d'économie sociale et solidaire visées sont les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations. Reves favorise le développement de politiques de coopération entre les collectivités et les organisations pour promouvoir l'idée d'une société plus juste, inclusive, participative et responsable. Ainsi, Reves est un réseau dont le travail commun entre les membres consiste à créer de l'innovation sociale en termes d'élaboration et de construction de méthodes et de procédures.

De par son réseau, construit sur le développement local et le territoire, OPE dispose d'une expertise confirmée au niveau de l'organisation pratique en réseau et est ainsi un exemple type de cette démarche puisqu'il relève d'un caractère à couverture nationale de ce genre de partenariat au Luxembourg.

1.6.4 International Consortium for Social Development (ICSD)

Le ICSD est un réseau mondial, constitué par des institutions, des universités, d'académiciens et d'étudiants, dont le but est d'arriver à travers un questionnement permanent et une compréhension commune, à des nouvelles perceptions et entendements concernant toutes les questions liées aux droits de l'homme, de la paix sociale et de la justice économique. Le but de la production scientifique d'ICSD est donc de participer à la transformation et l'évolution sociale par l'apport de nouveaux savoirs. OPE est membre d'ICSD depuis 2008 et dispose d'un représentant au niveau du Conseil d'Administration d'ICSD-Europe à partir de 2009. En s'appuyant sur leurs activités et démarches concrètes sur le terrain, OPE, ainsi qu'INEES, sont particulièrement intéressés par les questions concernant la justice économique, dont ils sont le correspondant principal au niveau du ICSD-Europe.

1.6.5 European Center for Community Education (ECCE)

ECCE est un réseau d'académiciens et d'étudiants européen qui s'est donné comme tâche fondamentale de développer le concept d'Europe en tant que communauté sociale en promouvant des activités qui faciliteront la comparaison de modèles existants et le développement possible de nouveaux modèles d'éducation dans les communautés. Le Centre est donc destiné à promouvoir une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des différentes cultures et des différentes communautés, ceci à travers d'expériences éducatives et des activités de formation sur un concept multilatérale. Les objectifs sont donc d'initier, de développer et de promouvoir des échanges multilatéraux, de fournir des études interculturelles pour les travailleurs et pour ceux engagés au niveau de l'éducation et de la formation en ce qui concerne l'éducation des communautés, ainsi que la recherche sur la théorie et la pratique de l'éducation des communautés. OPE et INEES sont engagés dans ces processus de réflexion en mettant en avant les projets et actions menés à travers son service d'éducation citoyenne et promeut l'introduction d'une vision encore plus large au concept d'éducation des communautés. OPE est membre d'ECCE depuis 1992 et est également représenté au niveau du Conseil d'Administration.

1.6.6 Le Réseau Intercontinental de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (RIPESS)

A la suite d'une 1ère rencontre internationale des acteurs de l'économie sociale et solidaire appelée « Globalisation de la Solidarité » à Lima en 1997. Un agenda international s'est construit pour organiser ces rencontres tous les 4 ans. Ainsi à Québec en 2001, puis à Dakar en 2005 l'évènement s'est répété. Les besoins d'organisation ont amené les protagonistes de ces rencontres à s'organiser en réseau : c'est comme ça qu'est né le Réseau Intercontinental pour la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (RIPESS). Assurer une coordination internationale pour affirmer l'identité de l'ESS et en assurer la promotion sont ses principales activités, en dehors de l'organisation des rencontres quadriennales de « Globalisation de la Solidarité ».

C'est INEES qui a eu en charge l'organisation des 4èmes rencontres qui se déroulaient pour la 1ère fois en Europe. Ainsi en Avril 2009 ce sont plus de 700 délégués de l'ESS venus de 55 pays qui se sont réunis pendant quatre jours à Schiffflange. Un gros succès qui a valu au Chargé de Direction d'INEES de devenir administrateur du RIPESS comme représentant de l'Europe. INEES assume en outre la responsabilité de la coordination d'un Comité de Pilotage Européen pour la création et la structuration d'un RIPESS Europe. Les hypothèses de travail sont d'organiser une réunion de délégués de toute l'Europe fin 2010 au Luxembourg pour préparer un Congrès de fondation du RIPESS Europe à l'horizon 2011. Les 5èmes rencontres internationales du RIPESS se dérouleront à Manille (Philippines en 2013).

1.6.7 RECIT

OPE a adhéré courant 2009 à RECIT (Réseau des écoles de citoyens, France). Cette adhésion s'inscrit résolument dans la volonté affichée d'OPE de promouvoir le concept de citoyenneté comme facteur d'émancipation du libre arbitre. L'ambition est de favoriser la réflexion collective et les pratiques citoyennes

notamment à travers des projets de développement local, social et culturel. La recherche autour du concept de citoyenneté vise à doter l'entreprise d'ECOSOL d'une dimension éducative transversale à ses composantes : gouvernance, production, environnement social, économique et écologique, financements, consommation, etc.

RECIT est une association basée à Paris qui regroupe une centaine d'organisations en Europe et sur les deux continents américains. Elle fédère le débat et le partage de travaux scientifiques, mais aussi sur des initiatives de terrain, autour des concepts de citoyenneté et d'éducation. La notion « d'éducation citoyenne » a émergé de questionnements autour du modèle sociétal toujours davantage uniformisé induit par la marchandisation toujours plus généralisée dans les rapports sociétaux. Elle constitue ainsi un mouvement critique face à la généralisation de ce que l'on pourrait appeler la « pensée unique » au service d'une posture idéologique qui tente de justifier la marchandisation comme règle « naturelle » régissant l'éducation et la culture. L'éducation citoyenne est par ailleurs une émanation critique des mouvements d'éducation populaire existants sous des formes variées dans les pays occidentaux.

Le principe fondateur de l'éducation citoyenne propose une éducation qui soit émancipatrice et qui ait pour finalités l'engagement des citoyens dans l'action pour le bien-vivre ensemble. Elle englobe de ce fait la dimension civique des individus dont il s'agit de favoriser le renforcement. L'éducation citoyenne touche par conséquent à la question de la politique au sens large, dans la mesure où elle promeut l'exercice de la démocratie en meilleure connaissance de cause par tous.

Les organismes adhérents de RECIT se conçoivent comme des « écoles de citoyens ». Elles s'emploient à alimenter la recherche et à promouvoir des pratiques citoyennes dans l'activité socio-économique. Elles se caractérisent par le partage des connaissances, des méthodologies et des outils d'application. Elles entendent contribuer au renforcement de l'esprit critique et militent en faveur du positionnement du citoyen comme élément central des systèmes politique, économique et social.

L'organisation d'événements et débats (conférences, colloques, cafés citoyens, etc.) constitue un axe important de développement. Dans cet ordre d'idées, OPE participera, par l'organisation et l'animation d'un atelier, aux 4èmes Rencontres Internationales de l'Education Citoyenne qui se tiendront à Nancy en novembre 2010. Le troisième axe se déploie sur les terrains de la recherche (projets avec des centres de recherche et universités) et des programmes nationaux et communautaires concernant l'éducation, la promotion des droits de l'homme ou encore la cohésion sociale.

OPE entend en outre développer par la recherche et le partage partenarial, mais également par des pratiques qui favorisent l'éducation citoyenne, son positionnement comme « école des citoyens » au Luxembourg. Un des moyens retenus consiste à formaliser le partenariat existant par la création d'une association RECIT-Luxembourg.

1.7 Autres partenariats et collaboration académiques

1.7.1 Coopération scientifique et de formation

La collaboration avec le monde universitaire peut se décliner en des actions variées. L'exemple du partenariat avec l'Université de Haute Alsace (UHA, Mulhouse) le démontre à suffisance. Outre qu'il s'inscrit dans un contexte plus large de réseautage entre acteurs privés et universitaires allant de Liège à Genève, en passant par le Luxembourg, la France et l'Allemagne, ce partenariat est aussi le cadre de mise en œuvre d'actions concrètes d'échange d'expériences et de savoirs entre le réseau OPE et l'Université.

Le partenariat avec l'UHA s'est consolidé courant 2008 sous la forme d'une convention. Celle-ci porte sur la promotion de l'économie solidaire par la mise en commun des compétences et la valorisation des expériences autour de projets de recherche et de développement. Concrètement, cette collaboration se déploie dans le cadre du MASTER « Ingénierie de Projets en Economie Sociale et Solidaire ». L'objectif opérationnel est l'échange scientifique et culturel entre étudiants et professionnels, l'expérimentation et l'apprentissage collectif dans le cadre de montage de projets de développement local avec des caractéristiques innovantes.

Depuis deux ans, le réseau Objectif Plein Emploi a pu proposer une demi-douzaine de stages de longue durée (6 mois, 2e semestre de Master2) sur des projets d'économie solidaire avec des questionnements axés sur le rôle de la participation citoyenne dans le développement local. A ce stade, trois postes de stage ont pu être occupés, tous sanctionnés par des soutenances de mémoires universitaires. En outre, l'ensemble du MASTER « Ingénierie de Projets en Economie Sociale et Solidaire » (environ 40 étudiants et une demi-douzaine de professeurs) s'est « délocalisé » au Luxembourg en janvier 2009 dans le cadre d'une semaine d'immersion dans le réseau Objectif Plein Emploi. Cette expérience a permis la rencontre et le débat entre le monde universitaire et les professionnels et acteurs bénévoles d'OPE. Une action de communication à l'intention de la presse nous a permis de souligner la place centrale qu'OPE accorde à la démarche de recherche-action comme vecteur d'implémentation de l'économie solidaire au Luxembourg.

Les deux partenaires ont la volonté de pérenniser ce genre de collaboration. La convention est explicite à cet égard, dans le sens où elle prévoit la reconduction tacite après les trois premières années de lancement. Pour

OPE, un des enjeux consiste à capitaliser, et à les exploiter, les travaux de recherche résultant des stages, notamment dans le cadre de la sensibilisation et de la formation des ses propres salariés et acteurs bénévoles. En outre, ils pourront alimenter l'action de fond pour ce qui concerne la recherche-action ainsi que les contributions d'OPE dans les réseaux académiques et socio-économiques de l'économie solidaire au niveau international.

1.7.2 Expertise pour la mise en place du « Bachelor-Studiengang »

Depuis 2006 l'expertise d'OPE fait partie des travaux de l'équipe de la faculté des sciences sociales de la Fachhochschule München pour instaurer une nouvelle formation « Bachelor ». L'intitulé de cette formation interdisciplinaire, laquelle porte sur 8 semestres, est « Management Sozialer Innovation ». L'objectif est d'amener les étudiants sur une base scientifique à pouvoir développer de façon autonome des stratégies et des concepts permettant l'innovation sociale. Les domaines professionnels visés sont le conseil, la planification et la direction du développement et du management de projets d'innovation sociale au sein d'organisme sociaux, d'économie sociale et solidaire ou de toute autre entreprise économique. Dans ce cadre de travail, les formations élaborées par OPE concernant la formation des agents de développement local, représente l'apport en expertise.

Ladite formation a été lancée avec un grand succès en 2008.

1.8 Organisations de conférences et séminaires

- Le développement local, un instrument efficace de l'économie solidaire (INEES), Longwy (avril 1999)
- Rencontre entre la communauté de communes de Seille et Mauchère et Objectif Plein Emploi (mai 2002), échanges de bonnes pratiques
- Séminaire sur les Initiatives Sociales pour l'emploi, Mondorf-les-Bains (juin 2002)
- Présentation étude :

De l'insertion au droit du travail par la création de nouvelles activités

Cette étude a pour objectif d'analyser les pratiques du réseau qu'Objectif Plein Emploi a créé et de formuler des pistes permettant sa consolidation. (février 2002)

- Premier séminaire interrégional thématique :

L'économie Solidaire : systèmes, partenariats et mise en pratique au niveau local Réseau d'échanges interrégional de bonne pratiques, Esch-sur-Alzette, (octobre 2002)

- Séminaire de clôture

Réseau d'échanges interrégional de bonnes pratiques, Maastricht, (octobre 2003)

- Un regard européen sur l'action d'Objectif Plein Emploi, Luxembourg Hôtel Alpha, Luxembourg (2003)
- Forum et Exposition Sécurité et santé du réseau OPE, Differdange (octobre 2004)
- Conférence Européenne de la plate-forme Economie sociale et solidaire, Luxembourg (mars 2005)
- Kermesse Académique, Séance académique, Schifflange (juillet 2005)
- Visite de la Fondation Rurale de Wallonie au réseau Objectif Plein Emploi, Wiltz (avril 2006)
- En quoi le management des ressources humaines d'un réseau du secteur de l'économie solidaire est-il différent ? Symposium du réseau Objectif Plein Emploi (remise des certificats, novembre 2006)
- Partenariat Européen pour le développement des compétences des Agents de développement Local Projet pilote, le Partenariat Européen (ADL 2003-2006)
- Manifestation de clôture du projet ADL :

Des professionnels au service du développement local transfrontalier, Luxembourg (juin 2006)

- Une économie solidaire dans une économie plurielle :

Quels supports théoriques pour des acteurs durablement inscrits dans le développement local (INEES) (Conférence publique, Remich (mars 2007)

- Le forum de sécurité et de santé : le bien-être, culture d'entreprise, Niederanven (mai 2007)
- Visite Université de Haute Alsace Tétange, Arlon, Schifflange, Hesperange OPE et UHA (2009)
- Lux'09, IV. Forum international Globalisation de la Solidarité (INEES) Schifflange (avril 2009)
- Depuis 2001 : organisation annuelle des conférences nationales des acteurs bénévoles du réseau OPE
- Depuis 2003 : organisation annuelle de la remise des diplômes et certificats du réseau OPE

1.9 Interventions nationales et internationales

- Journées ECOSOLies, Nantes (juin 2006)

- 3rd Meeting of the OECD LEED Forum on Partnerships and Local Governance, Vienne, Autriche, (mars 2006)
- Forum transfrontalier de l'économie sociale et solidaire, Ministère de la Communauté germanophone de Belgique, Eupen (2006)
- Kongress: Solidarische Ökonomie, wie sollen wir wirtschaften?, Berlin, Allemagne (novembre 2006)
- Séminaire : Réseau de l'économie sociale, Bale, Suisse (2007)
- Journées internationales de l'économie solidaire, Lille (octobre 2007)
- CIRIEC : Présentation du rapport sur l'économie sociale dans l'union Européenne, Bruxelles (janvier 2008)
- Premières rencontres interuniversitaires de l'économie sociale et solidaire, Mulhouse (juin 2008)
- Social Professions for a social Europe, Ostrava (octobre 2008)
- En route vers Lisbonne, Luxembourg (décembre 2008)
- Seminars: Routes out of the crisis – new strategies for skills and employment (OECD), Trento, Italie (2008)
- 6e Rencontre de l'université populaire et citoyenne de Paris, Paris, (janvier 2009)
- 2ème conférence internationale d'EMES sur l'entreprise sociale, Trente, Italie (2009)
- Youth in Action 22, Istanbul, Turquie (2009)
- L'Economie Sociale et Solidaire au Cœur du Développement durable, OPE participe avec une délégation aux Rencontres ESS de Mulhouse, France (2009)
- Objectif Plein Emploi - un réseau d'économie solidaire, Visite des Pactes Locaux dans le réseau OPE (2009)
- Social polis – cities and social cohesion, Vienne, Autriche (mai 2009)
- Routes out of the crisis – new strategies for skills and employment, OECD, Trente, Italie (juin 2009)
- 2ième Université d'été "emploi, compétences, territoires", Montpellier, France (août 2008)
- Partnerships value-added: how to assess and communicate results, OECD LEED, Trente, Italie (octobre 2009)
- 2nd International Conference on Social Economy Scandinavian Institute for Social Economy, Östersund, Suède (novembre 2009)
- Conférence internationale Social-Polis intervention « governance », Vienne, Autriche (2009)
- 1er rencontre allemande d'économie solidaire, Berlin, Allemagne (2009)
- 7e Forum social mondiale 2007 (FSM), Nairobi, Kenya
- 8e Forum social mondiale 2009, Belém, Brésil

1.10 Tutorats

1.10.1 Personnel OPE

Abilio,titre/thématique

Daniel,titre/thématique

Cathérine,titre/thématique

1.10.2 Mémoires externes sur OPE

Luc Decker,titre/thématique

1.11 Publications

1.11.1 Livres

Romain Bieber, INEES (Editeur)

Le troisième pilier de l'économie

Articles de Susanne Elsen, Karl Birkhölzer, Eric Dacheux, Jean-Louis Laville, Romain Bieber

Editions Le Phare, Luxembourg, 2007

Je ne sais plus, p. 200 -220 (Romain Bieber, OPE)

Dans : Susanne Elsen / Heinz A. Ries / Nicola Löns (Editeurs)

Sozialen Wandel gestalten – Lernen für die Zivilgesellschaft

Editions Luchterhand, Trier 2000

Les enjeux actuels pour l'application concrète des théories du « community development » au Luxembourg et en Europe, p. 189 -211 (Romain Bieber, OPE)

Dans : Günter J. Friesenhahn / Walter Lorenz/ Friedrich W. Seibel (Editeurs)

La Contribution de la Community Education à une Europe Sociale

Editions ALBERT, Boskovice 2007

L'économie solidaire, p. 931 – 939 (Romain Bieber, OPE)

Dans : Willems,H / Rotink,G / Ferring,D / Schoos,J / Majerus,M / Ewen,N / Rodesch-Hengesch, M.A. / Schmit,C. (Editeurs)

Manuel de l'intervention sociale et éducative au Grand-duché de Luxembourg

Editions Saint-Paul, Luxembourg 2009

L'éducation citoyenne dans le processus de compréhension et du partage des savoirs, p. 249 -260 (Romain Bieber, OPE)

Dans : Friedrich W. Seibel/ Aldrich Chytil (Editeurs)

Les professions sociales dans les changements de contextes socio-économiques en Europe

Editions A voir Ostrava 20099

1.11.2 Brochures

- Projet pour la formation et la réinsertion de détenus et anciens détenus, Jonction 1 + 2, 1995
- 94-95, Agence de développement, 1995
- Terres Rouges une vision pour demain, ASJ, OGBL, Esch, 1996
- Action Sociale pour Jeunes, Agence de développement, 1998
- Actes du séminaire Le développement local, un instrument efficace de l'économie solidaire (INEES) 1999
- Un Centre d'Initiative et de gestion, un défi, 1999
- Objectif Plein Emploi, Approches, 1999
- Le réseau Objectif Plein Emploi, 2001
- Actes de la 1e Conférence Nationale des Acteurs Bénévoles du réseau Objectif Plein Emploi, 2001
- Actes de la 2e Conférence Nationale des Acteurs Bénévoles du réseau Objectif Plein Emploi, 2002
- Etude Crida/LSCI: De l'insertion au droit au travail par la création de nouvelles activités Etude réseau d'initiatives pour le développement local et de l'emploi, 2002
- Réflexions d'Objectif Plein Emploi concernant le Séminaire sur les Initiatives Sociales pour l'emploi, 2002
- Un regard européen sur l'action d'Objectif Plein Emploi au Luxembourg, 2003
- Actes de la 3e Conférence Nationale des Acteurs Bénévoles du réseau Objectif Plein Emploi, 2003
- Strengthening the local dimension of the European Employment Strategy, 2004
- OPE, Le projet, l'inspiration et la passion, Historique 1984-2004, 2004
- Conférence Européenne de la plate-forme Economie sociale et solidaire, 2005
- L'économie solidaire au service du développement des communes luxembourgeoise, 2005
- Objectif Plein Emploi, un projet de société, 2006
- ECOSOL review, Le 3e pilier de l'économie!, 2008
- L'association d'intérêt collectif, Un nouveau statut pour les entreprises de l'économie solidaire au Luxembourg, 2008
- L'économie Solidaire, Réponses à quelques questions concernant une nouvelle gouvernance, 2009
- 10 ans OPE, 10 ans ECOSOL, Livre photos 2009

1.11.3 Site web

www.ecosol.org

www.ope.lu

www.cig.lu

www.inees.org

www.ecosol-online.lu

www.lux09.lu

1.11.4 Articles (mass-médias)

Parution bimensuel d'une page « INEES-Economie Solidaire » dans le quotidien Luxembourgeois « Tageblatt » depuis 2007

« INEES-Newsletter », courriel sortant tous les deux mois depuis 2007

Articles réguliers pour les quotidiens luxembourgeois sur les sujets de l'ECOSOL, l'économie en général, les politiques sociales, d'éducation et de l'emploi, le développement durable, etc. (annexe 6)

1.12 Référas, présentations et autres articles scientifiques

1.13 Conclusions

OPE et INEES, sur la base de cette description, peuvent donc se prévaloir d'une grande et longue expérience dans les domaines de la recherche et de la recherche-action en ce qui concerne leur contribution à l'évolution du concept de l'ECOSOL. Par cette description apparaît également que OPE et INEES sont pleinement reconnus par le monde académique aussi bien au niveau européen, qu'international. Leurs institutions-paires internationales, en reconnaissant aussi les capacités d'OPE et d'INEES au niveau de la constitution et de l'animation de réseaux, honorent cette légitimité accordée également par l'installation de leur siège au Luxembourg (ICSD-Europe, RIPPES-Europe, RECIT-Luxembourg).

2 Structuration de la recherche-action et réseautage

2.1 INEES

Origines

Membres (fondateurs et actuels + liste des titres)

Missions et personnel

2.2 OPE

Origines

Membres

L'organisation et l'activité du réseau

Missions au niveau de la recherche-action

L'équipe et l'organisation de la recherche-action dans OPE (voir organigramme : annexe 1)

2.3 La collaboration INEES/OPE

2.4 Domaines d'activités développés par des organismes et institutions représentatifs, pressentis pour former un réseau d'Economie Solidaire au Luxembourg

- Les finances éthiques et solidaires
- Les syndicats
- Le fair-trade
- Le syvicol
- L'écologie
- ...etc.

2.5 Conclusions

3 Le Pôle d'Excellence de l'ECOSOL

3.1 Recherche fondamentale et recherche-action

3.1.1 Idée

Il s'agit de créer une dynamique mettant en évidence la recherche et le développement socio-économique dans le contexte de l'ECOSOL. L'institut consolide ainsi la notoriété de centre d'excellence acquise par INEES. Il s'agit avant tout de disposer d'un lieu où, à travers les méthodes des partenariats et du réseautage, se croisent chercheurs, experts, étudiants et praticiens sur la base des travaux scientifiques les plus récents et avancés pour en arriver à produire une excellence scientifique permettant le développement futur de l'ECOSOL à une échelle mondiale.

Toutefois la recherche fondamentale sera assortie d'une recherche appliquée de qualité qui pourra s'intéresser à des sujets-clés précis comme par exemple :

- Les nouveaux indicateurs de richesse
- Le droit des sociétés
- Les marchés publics
- L'entreprise du bien-être
- Les finances solidaires
- Le commerce équitable
- Les services d'intérêt général

3.1.2 Partenariat

- INEES
- OCDE-LEED
- CRIDA
- OPE
- Réseau Interuniversitaire de l'économie solidaire
- Québec
- Amérique du sud
- CRPHT
- Ministère de la Recherche (Lux)
- Ministère de l'Economie (Statec)
- Etc.

3.2 Formation et partage du savoir

3.2.1 Idée

Les universités qui intègrent de nouvelles approches économiques dans leurs programmes deviennent de plus en plus nombreuses. Ainsi, l'ECOSOL est en train de prendre toute sa place dans la discussion académique et l'offre en formations dans ce domaine est croissante, tout comme l'intérêt des étudiants. Toutefois, ces nouvelles disciplines sont encore loin de s'installer à un premier plan par rapport aux offres traditionnelles en formations économiques des universités. Souvent, elles font partie des facultés des sciences sociales qui restent pourtant réticentes pour prendre la vraie mesure économique de la question posée. Au sein de l'institut, cette affiche peut être réalisée. C'est pourquoi, il est proposé de créer une formation universitaire en ECOSOL.

Deux possibilités sont envisageables :

- Créer une université privée de l'ECOSOL de toute pièce. Les contacts, notamment européens, dont nous disposons nous réconfortent par rapport à la nécessité, l'intérêt et les chances de succès de cette démarche.
- D'autre part, il est d'abord essentiel de négocier avec l'Université de Luxembourg qui pourrait aussi, au niveau de sa Faculté de Droit, d'Economie et de Finances, intégrer cette nouvelle discipline dans son programme. Ceci d'autant plus, qu'elle s'installe sur le site de Belval.

3.2.2 Partenariat

- INEES
- UNI Luxembourg
- FH Munich

- FH Basel
- Inter-réseau Universitaire France
- ECCE
- Ministère de la Recherche et des Etudes supérieures (LUX)
- CRPHT
- Etc.

3.3 Incubateur pour les entreprises de l'ECOSOL

3.3.1 Idée

Si avec les deux premiers volets l'on s'appose d'abord sur une démarche mondiale, puis sur une approche plutôt européenne, ce troisième volet est avant tout axé sur un espace transfrontalier concernant la Grande Région. En effet, Belval est un site qui se trouve au cœur de cette Grande Région et qui a pour vocation de lui insuffler une forte dynamique économique. Ainsi, c'est pour l'ECOSOL également un terrain et un projet de prédilection pour prouver sa capacité de contribution au développement économique et sociétal. Le développement local et le développement régional transfrontalier sont des éléments essentiels de toute approche stratégique de l'ECOSOL. En considérant l'évolution de l'ECOSOL au Luxembourg et en tenant compte de la méthode confirmée du système OPE, faire de la Grande Région un espace pilote serait la vocation de l'institut. Cet espace sera par conséquent un laboratoire pour développer des projets à caractère socio-économique, un outil d'accompagnement pour ces projets, un centre d'information pour les collectivités locales, un lieu d'expertise et de conseil pour toute la Grande Région.

3.3.2 Partenariat

- OPE
- ONG de la Grande-Région
- Universités (Nancy, Metz, Trèves, Sarrebruck, Liège)
- Ministère de l'Intérieur (Lux)
- CESGR
- Syvicol

4 Structuration du pôle

4.1 Contexte politique luxembourgeois

4.1.1 Déclaration gouvernementale 2009 concernant la RDI

<http://www.gouvernement.lu/gouvernement/programme-2009/declaration-fr/index.html>

« Il n'y aura pas de croissance durable sans recherche durable. C'est la raison pour laquelle nous augmenterons nos dépenses dans le domaine de la recherche à 3 % du PIB au cours de cette législature. L'effort du secteur public correspondra à 1 % du PIB. La coopération entre l'université, les centres de recherche et l'économie est essentielle. »

Programme gouvernemental 2009

<http://www.gouvernement.lu/gouvernement/programme-2009/programme-2009/programme-gouvernemental-2009.pdf>

P. 56 Ministère de l'économie et du Commerce extérieur

c. La recherche-développement et l'innovation, pivots de la croissance et du développement économique

Dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, le Gouvernement vise une dépense de RDI (recherche, développement, innovation) de 3% du produit intérieur brut (PIB), dont deux tiers par le secteur privé, les régimes d'aide prévus par le nouveau cadre légal³ devant permettre à l'État d'accompagner substantiellement ces initiatives privées.

Pour améliorer les services aux entreprises et la gestion des infrastructures d'incubation de jeunes entreprises innovantes, le Gouvernement regroupe au sein d'une entité unique les fonctions de gestion, d'animation et de développement des centres d'entreprises et d'innovation (Ecostart et Technoport Schlassgoart).

Sur base de la « Loi RDI » précitée, il est envisagé de faciliter la création d'un petit nombre de véritables pôles d'innovation autour de certains thèmes technologiques.

Ces infrastructures de même que la dynamique de développement technologique que doivent engendrer la mise en œuvre des instruments définis par ladite loi du 5 juin 2009 ainsi que les plans d'action développés dans les domaines spécifiques, tels que la logistique, les technologies de la santé ou les écotecnologies, constituent autant d'atouts pour développer des activités économiques au Luxembourg. Dans ce cadre, les technologies de l'information et des communications (TIC) hautement développées sont des instruments indispensables pour accompagner ces plans d'action.

Le Gouvernement encourage le développement de la propriété intellectuelle en tant que facteur économique et créateur de richesse. A cet effet, il sensibilise les acteurs économiques à l'importance de la propriété intellectuelle et de la valeur immatérielle. Le Gouvernement renforce la lutte contre la contrefaçon.

4.1.2 Déclaration gouvernementale 2009 concernant l'Economie Solidaire

<http://www.gouvernement.lu/gouvernement/programme-2009/declaration-fr/index.html>

« Nous accordons une importance nouvelle à ce qu'on appelle l'économie solidaire. En la confiant à un ministre, celui de l'Économie, nous lui accordons au Luxembourg une reconnaissance dont elle ne bénéficie que dans peu de pays au monde. En chargeant un ministre délégué de l'économie solidaire, nous montrons que nous considérons ce domaine de la politique comme une mission essentielle du gouvernement. Nous voulons donner à l'économie solidaire un cadre juridique par l'introduction d'une association d'intérêt collectif. Cette nouvelle forme juridique permettra de considérer l'économie solidaire comme le troisième pilier de notre économie. L'économie solidaire propose au public des produits et services à valeur socioéconomique. La plupart de ces services et produits ne sont pas proposés par l'économie réelle. Or, on en a besoin. C'est pourquoi nous nous occuperons davantage de cet élément important de notre offre économique globale. Son financement ne repose pas exclusivement sur des fonds publics. L'économie solidaire doit aussi être en mesure de mobiliser en partie des moyens en provenance du circuit économique normal. »

Programme gouvernemental 2009

<http://www.gouvernement.lu/gouvernement/programme-2009/programme-2009/programme-gouvernemental-2009.pdf>

P. 132 Ministère du Travail et de l'Emploi

i. Interaction entre les initiatives sociales pour l'emploi et l'économie solidaire

Si d'une part l'économie solidaire telle qu'elle est pratiquée actuellement au Luxembourg se fonde sur les initiatives sociales pour l'emploi et si d'autre part il restera toujours des interférences entre ces deux notions, le Gouvernement est d'avis que suite à la mise en vigueur de la loi du 3 mars 2009 relative au rétablissement du plein emploi, il convient de réglementer les activités de l'économie solidaire proprement dite.

La loi du 3 mars 2009 relative au rétablissement du plein emploi sera définitivement applicable pour le 1er janvier 2010 et ne permettra plus de financer par le biais du Fonds pour l'Emploi que les missions consacrées par la loi dans l'intérêt de l'accompagnement des demandeurs d'emploi encadrés.

Comme la loi est déjà entrée en vigueur en 2009 et vu les errements du passé, le différentiel dit économie solidaire, concernant certains frais de superstructure personnelle et d'infrastructure, qui pourrait être constaté pour l'une ou l'autre initiative sociale pour l'emploi pour 2009, et qui risquerait d'acculer ces initiatives devant un déficit substantiel mettant en cause la viabilité de l'initiative, sera couvert de façon exceptionnelle par le Fonds pour l'Emploi pour l'année 2009.

Le Gouvernement élaborera un projet de loi sur l'association d'intérêt collectif. Un groupe de travail sera mis en place afin de réfléchir sur les modalités éventuelles de la prise en charge du financement de l'économie solidaire proprement dite.

4.1.3 Affectation du ressort de l'économie solidaire

4.1.4 Instauration d'un ministre délégué à l'économie solidaire

4.2 Contexte législatif luxembourgeois

4.2.1 Les différentes lois favorisant la RDI au Luxembourg

Au Luxembourg, la politique de soutien à la RDI est relativement récente et s'est développée successivement dans deux ministères, d'abord celui de l'économie, ensuite celui de la recherche. Les premiers systèmes d'innovation se sont développés dans les années soixante au ministère de l'économie pour favoriser la diversification industrielle. Ils se concrétisent en 1981 par l'affectation d'un budget conséquent par le même ministère pour cofinancer des projets de recherche et développement dans les entreprises privées. En 1983 naît la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) et il est instauré un prêt à l'innovation pour financer les dépenses RDI des entreprises. Parallèlement, un nouvel instrument de sensibilisation, d'information

et d'assistance est créée en 1984 : Luxinnovation (Agence pour la promotion de l'innovation et de la recherche). En 1987 sont posées les fondations du soutien à la recherche publique avec la loi du 9 mars qui organise la recherche et le développement technologique dans le secteur public, le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique entre les entreprises privées et le secteur public. La loi prévoit ainsi la création de trois centres de recherche publics (CRP Gabriel Lippmann, CRP Henri Tudor, CRP Santé). La loi-cadre du 27 juillet 1993 marque une nouvelle étape dans le financement de la recherche privée en instaurant des aides pour les projets RDI dans le seul domaine technologique. L'aide sera étendue par la loi du 21 février 1997 aux activités de recherche fondamentale et aux centres de recherche privés n'ayant pas d'activité industrielle en aval. A partir de 1998, le concept d'innovation, au-delà du concept de recherche-développement se dessine plus distinctement avec le premier incubateur high-tech, le Technoport Schlassgoart. La même année est créée la Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME innovantes. En 1999, le Fonds National de la Recherche (FNR) vient donner une nouvelle impulsion à la recherche du secteur public en finançant des activités RDI publiques. Le Luxembourg se dote pour la première fois d'un ministre de la recherche en 1999 et le nouveau gouvernement issu des législatives de cette année se fixe l'augmentation du budget de la recherche publique à 0,3 % du PIB pour 2004. En mars 2002, le Conseil européen porte ce pourcentage à 3 pour 2010, dont 2/3 en provenance du secteur privé. Un nouveau pas pour la recherche publique et l'enseignement supérieur est franchi en 2003 par la création de l'Université du Luxembourg et la loi du 30 juin 2004, modifiée en mai 2009, donne un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes, dont un en faveur de la RDI. Le Comité Supérieur de la Recherche et de l'Innovation crée en 2008 par décision du Gouvernement réuni en conseil dans le cadre des recommandations OCDE sur la recherche et l'innovation au Luxembourg a été chargé entre autres de conseiller le Gouvernement en matière de l'évolution de l'investissement public de recherche et d'innovation. En juin 2009, de nouveaux régimes d'aide à la recherche, au développement et à l'innovation sont entrées en vigueur.

Les mesures financières en faveur de la RDI concernent donc d'un côté les mesures pour le secteur privé: régime d'encouragement à la RDI du ministère de l'économie, les prêts à l'innovation de la SNCI, le capital-développement pour les PME et le régime d'aide à la RDI du ministère des classes moyennes et du tourisme et d'un autre côté les mesures d'aide pour le secteur public: financement de la recherche du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche, programmes mobilisateurs du FNR, la contribution financière pour la préparation des projets de recherche européens (dans le cadre du 7e Programme-Cadre européen de Recherche et Développement - PCRD) du FNR, l'attribution de bourses et de subsides à des chercheurs ou associations pour des activités à caractère scientifique (FNR), les bourses de formation-recherche du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la contribution financière, toujours du FNR, pour la mobilité des chercheurs.

4.2.2 La nouvelle loi sur la RDI du 5 juin 2009

La nouvelle loi pour la RDI, la loi du 5 juin 2009 concernant la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation² est entrée en vigueur le premier juillet 2009. Elle instaure un nouveau cadre de régimes d'aides établi dans le contexte de l'encadrement communautaire des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation de 2006³.

Elle fait partie, au-delà de la loi budgétaire annuelle, d'une politique d'aides financières pour inciter les acteurs du tissu économique du pays à entamer ou étendre leurs efforts de RDI, politique qui doit contribuer à augmenter la compétitivité des entreprises. La compétitivité des entreprises n'est pas définie en tant que fin en soi mais en tant qu'étape vers un objectif final qui est celui du bien-être de la population, c'est-à-dire d'une augmentation du niveau de vie des citoyens, d'un haut niveau d'emplois et de cohésion sociale tout en préservant l'environnement.

Ayant tiré les enseignements des faiblesses du système national en matière de promotion et d'encouragement de la RDI, le projet de loi propose plusieurs innovations devant "contribuer à réaliser les engagements contractés par le Gouvernement dans le cadre communautaire ; permettre une simplification administrative et une gestion appropriée des régimes, mesures et établissements de promotion de la RDI ; et constituer un mode de financement adéquat de ces régimes, mesures et établissements." ⁴

² Loi du 5 juin 2009 avant pour objet

1. la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation
 2. les missions de l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche
 3. la création d'un Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation et modifiant la loi modifiée du 27 juillet 1993 ayant pour objet
 1. le développement et la diversification économiques
 2. l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie.
- Mémorial A n° 150 du 29.06.2009 pp. 2256 et suiv.

³ Commission européenne, Encadrement communautaire des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation, 2006/C 323/01, Journal officiel de l'Union européenne, 30.12.2006.

⁴ Chambre de députés, session ordinaire 2008-2009, N° 6005, Exposé des motifs, pp.21 et suiv.

Ainsi, la création d'un fonds spécial pour la promotion de la RDI permet avant tout de ne plus être tributaire du mécanisme classique des dotations budgétaires annuelles qui en matière de RDI freinait plus que d'inciter les entreprises à développer des projets RDI, souvent imprévisibles. La loi donne également une base légale à Luxinnovation⁵ créée en 1984 par arrêté ministériel et fonctionnant en tant que GIE selon les statuts coordonnés arrêtés en 2008.

Pour résumer, la loi prévoit cinq types de régimes d'aide pour l'ensemble des entreprises :

- projets ou programmes R&D (100% pour la recherche fondamentale : 50% pour la recherche industrielle ; 25% pour le développement expérimental)
- études de faisabilité technique, protection de la propriété industrielle technique et aide aux jeunes entreprises innovantes
- innovation de procédé (nouveau procédé de production ou distribution) et d'organisation méthode d'organisation nouvelle via les TIC) dans les services
- les pôles d'innovation (groupement d'entreprises ou organismes de recherche actifs dans un secteur ou une région particulière qui favorisent l'innovation et le partage des connaissances)
- les mesures "de minimis" (mesures pour les entreprises qui ne rentrent pas dans les conditions d'application d'un régime d'aide spécifique)

et quatre mesures spécialement destinées au PME :

- protection de la propriété industrielle et technique (pour les dépenses liées à l'obtention de brevets ou autres droits de propriété industrielle technique)
- l'aide aux jeunes entreprises innovantes (entreprises qui développera dans un avenir prévisible des produits, services ou procédés nouveaux ou des méthodes organisationnelles nouvelles)
- le service de conseil en innovation et de soutien à l'innovation
- le détachement de personnel hautement qualifié (personnel détaché par une grande entreprise ou organisme de recherche, pour une tâche nouvellement créée, ayant une expérience de 2 ans et affecté à des activités de RDI)

La loi mettant un accent particulier aux activités d'innovation, les deux régimes d'aide à l'innovation sont ouverts également aux organismes de recherche publics.

4.2.3 Les fonds de financement et d'investissement luxembourgeois

4.2.4 Les fonds de financement européens

4.3 Eléments de structuration et d'organisation

4.3.1 Choix de la personne morale

Il est certain que la structure juridique qui peut porter un tel projet est d'une importance capitale. Le choix peut s'opérer selon les diverses approches liées aux travaux à réaliser, ainsi que selon les négociations à prévoir en considérant les différentes formes de partenariats à installer et des implications concrètes de ces partenaires dans le projet en général. Ainsi, nous pouvons distinguer d'un côté entre des formes à forte implication étatique comme l'Etablissement Public ou le GIE et de l'autre, des formes à caractère plutôt privé comme l'ASBL, l'AIC ou encore les Pôles d'Innovations favorisés par la loi du 5 juin 2009 concernant la recherche, le développement et l'innovation au Luxembourg. Tout en restant ouvert sur cette question du choix de la personne morale, nous voudrions toutefois exprimer notre préférence pour une structure à caractère « privé » de type ASBL/AIC. En effet, il nous importe ici au vu des objectifs de recherche, de développement et d'innovation à atteindre, que nous construisions ce projet de Centre d'Excellence sur les valeurs inhérentes au concept défendu par l'économie solidaire et qui sont notamment le partenariat et la gouvernance démocratique en intégrant des parties prenantes diversifiées.

4.3.2 Responsabilités des membres du Conseil d'Administration

4.3.3 Comité scientifique national

(Gouvernement ; CRPHT ; Université ; CEPS ; OPE ; INEES ; ...)

4.3.4 Missions du Comité scientifique national

4.3.5 Comité scientifique international

(Existant avec les membres du Conseil d'Administration de INEES ; autres personnes...)

⁵ Agence nationale pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation.

4.3.6 Missions du Comité scientifique international

4.3.7 Comité de Direction des Travaux

4.3.8 Missions du Comité de Direction des Travaux

4.4 Fonctionnement du pôle

4.4.1 Personnel

4.4.2 Responsabilités et missions des salariés

4.4.3 Collaborations et partenariats

4.4.4 Apport d'OPE

4.4.5 Apport des autres partenaires

4.4.6 Siège de l'Institut

5 Lancement des travaux

5.1 La loi du 5 juin 2009

Financement de la recherche fondamentale à 100%

Financement à X% sur dossiers/projets

Engagement de personnel étranger hautement qualifié

Mises en place de pôles d'innovations

...etc.

5.2 Nouveaux projets à caractère international

5.3 Nouveaux projets à caractère national et européen

Au sein des entreprises d'économie solidaire, les questionnements liés à la gouvernance sont autant de terrains propices à l'innovation. En effet, une fois l'hypothèse posée que la mise en pratique des principes d'économie solidaire est source de transformation de l'entreprise elle-même, aux niveaux statutaire, des valeurs portées, des modes et moyens de production et de la gestion au sens large, la recherche et l'expérimentation autour de ces questions s'impose comme une évidence. Sensibiliser les parties prenantes de l'entreprise d'économie solidaire à ces principes devient dès lors un des enjeux centraux.

La capitalisation et la transmission des savoirs et savoir-faire contribue à la sensibilisation des acteurs porteurs ou associés des activités d'économie solidaire. S'agissant de la gouvernance interne de l'entreprise, OPE a élaboré courant 2009 un projet visant l'élaboration et la mise en œuvre de méthodologies, d'outils et d'actions qui ont pour objet la sensibilisation des salariés et la capitalisation des savoirs et savoir-faire. Constituer un savoir partagé et qui fasse consensus est un facteur de développement cohérent des activités d'économie solidaire. La mise en place au sein de l'entreprise de dynamiques apprenantes est perçue comme un moyen d'expérimenter, puis de formaliser les métiers de l'économie solidaire. Il s'agit de faire le lien entre des technicités inhérentes aux différents métiers (administration et finance, artisanat, métiers artistiques, communication, informatique, formation continue, management, etc.) et la plus-value socio-économique, en somme le rôle sociétal, qui est un des objectifs fondamentaux des activités d'économie solidaire. Sensibilisation, capitalisation et partage des savoirs dans le contexte professionnel via des canaux conçus en fonction des besoins de l'entreprise est censé contribuer à l'émergence de pratiques spécifiques à l'économie solidaire.

La gouvernance pose par ailleurs la question plus large qui appelle un débat démocratique de fond : celle du statut de l'entreprise d'économie solidaire. Le sujet énoncé ici se veut ainsi complémentaire au projet de l'AIC (association d'intérêt collectif, un statut pour l'entreprise d'économie solidaire) en ce qu'il vise l'élaboration de méthodologies et d'outils de management qui satisfassent aux caractéristiques de l'AIC.

Le nouveau gouvernement reconnaît l'économie solidaire comme une question politique à part entière dont il s'agit de définir les contours et les modèles de fonctionnement. Nous estimons ainsi que des actions de recherche coordonnées entre elles et traitant des questions du statut de l'entreprise d'économie solidaire, des pratiques, des métiers et des méthodes managériales, de la production de bien et services et des contextes socio-économiques, constitueraient des réponses appropriées aux attentes du programme gouvernemental. Elles poseraient également la question plus vaste de la responsabilité sociale et économique que le réseau OPE prétend endosser.

Nous ne doutons pas qu'un tel programme de recherche constitue un élément important permettant de préparer la transition des associations du réseau OPE, et d'autres, vers de véritables entreprises d'économie solidaire.

5.4 Nouveaux projets à caractère national

Analyse critique de l'impact de l'Economie solidaire sur l'évolution et le développement social et la confection des bilans économiques au Luxembourg (CEPS ; STATEC)

... etc.

6 Conclusions générales

Ce projet a pour vocation de doter le Luxembourg d'un pôle d'excellence pour l'économie solidaire. Il est proposé également de charger l'Institut Européen de l'Economie Solidaire asbl (INEES) avec la réalisation de ce projet. NEES, qui a son siège au Luxembourg, est un Institut œuvrant depuis 1998 pour la promotion et le développement de l'économie solidaire et peut se prévaloir d'une renommée européenne voir mondiale pour l'activité que l'Institut a développé dans ce domaine. Outre la continuation de son activité à l'échelle européenne et mondiale, qui lui permet de rester un leader international et de consolider la place du Luxembourg comme plaque tournante des nouveaux développements économiques, une grande partie de ses travaux de recherches et actions vont pouvoir concerner l'établissement de ces nouvelles projections socioéconomiques sur le territoire du Luxembourg. Ceci en initiant et en accompagnant les projets d'économie solidaire sur le terrain.

Cette approche est construite sur trois dimensions, notamment :

6.1 Vers un troisième espace économique

Un premier enjeu est de favoriser une approche qui puisse contribuer à la démocratisation de l'économie. Dans la vision politique généralement adoptée par le Gouvernement Luxembourgeois pour aller vers une diversification de l'activité économique au Luxembourg, il est proposé de ne pas agir exclusivement dans un cadre de diversification au sein du système économique capitaliste, mais de comprendre le sens de la diversification également en y introduisant des schémas alternatifs de l'entreprendre à fortes composantes sociales et écologiques. Nous introduisons ici l'idée d'un troisième espace pour faire de l'économie en interaction avec les espaces économiques publics et privés.

6.2 Valorisation de l'apport de la société civile

Nous sommes profondément convaincus qu'un tel projet d'espace économique alternatif interpelle d'une manière forte notre compréhension du fonctionnement de nos systèmes démocratiques en place. Il nous paraît essentiel qu'ici aussi le jeu d'ensemble entre la politique générale menée par le Gouvernement, l'activité économique déployée et les aspirations des citoyens en tant que communautés territoriales trouvent des nouvelles articulations socio-politico-économiques pour pouvoir s'organiser par rapports aux défis posés par un futur toujours à réinventer. C'est une question de démarche d'éducation citoyenne et de l'implication démocratique de la société civile.

6.3 D'un « projet » pilote vers un « Etat-Nation » pilote

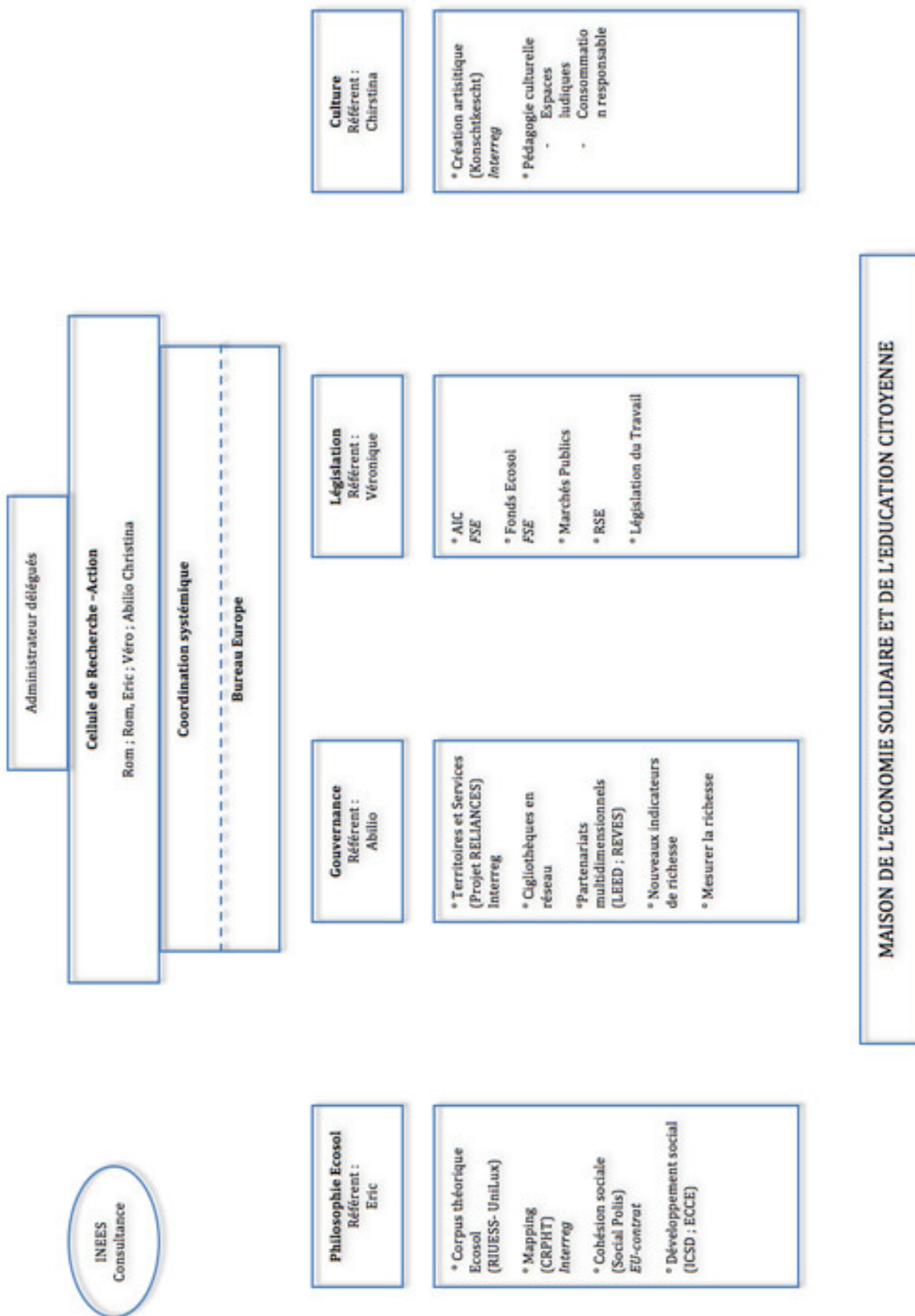
Nous sommes profondément convaincus que le Luxembourg dispose d'une reconnaissance confirmée au plan international pour son organisation en tant qu'Etat démocratique. Dans une telle logique nous sommes de l'avis que le Luxembourg et en tenant compte de sa petite taille, dispose de même que les grands pays, d'une histoire de la construction de ces institutions qui relate ce procès démocratique. Ceci considéré, nous proposons en s'appuyant sur ces circonstances et constructions institutionnelles, d'aller de l'avant dans la conceptualisation de nos futures démocraties modernes en préparant le terrain aux interactions innovantes de trois facteurs essentiellement définies comme :

- La démocratie représentative
- La démocratie participative
- La démocratie économique

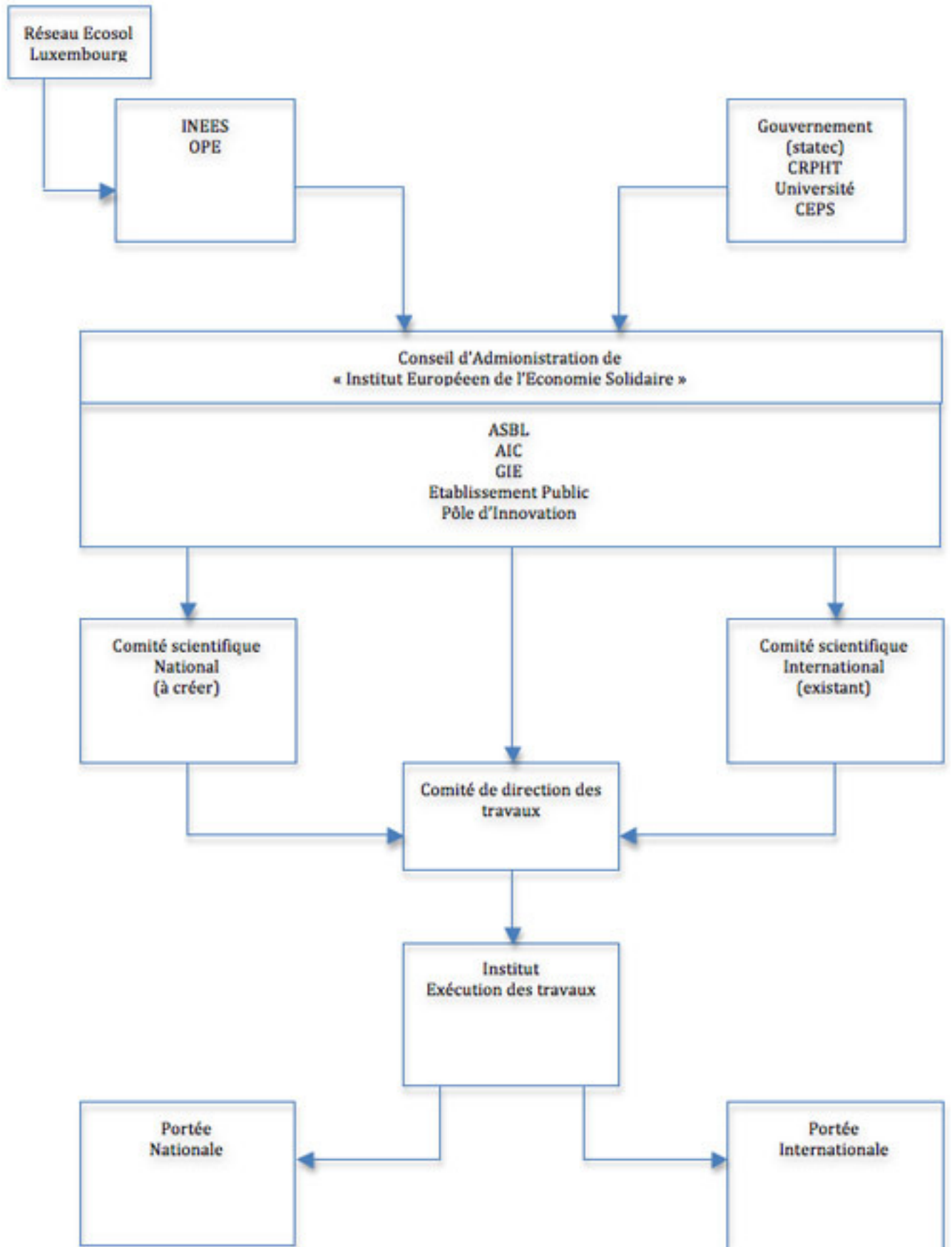
6.4 La recherche scientifique comme fonds de commerce indispensable

7 Annexes

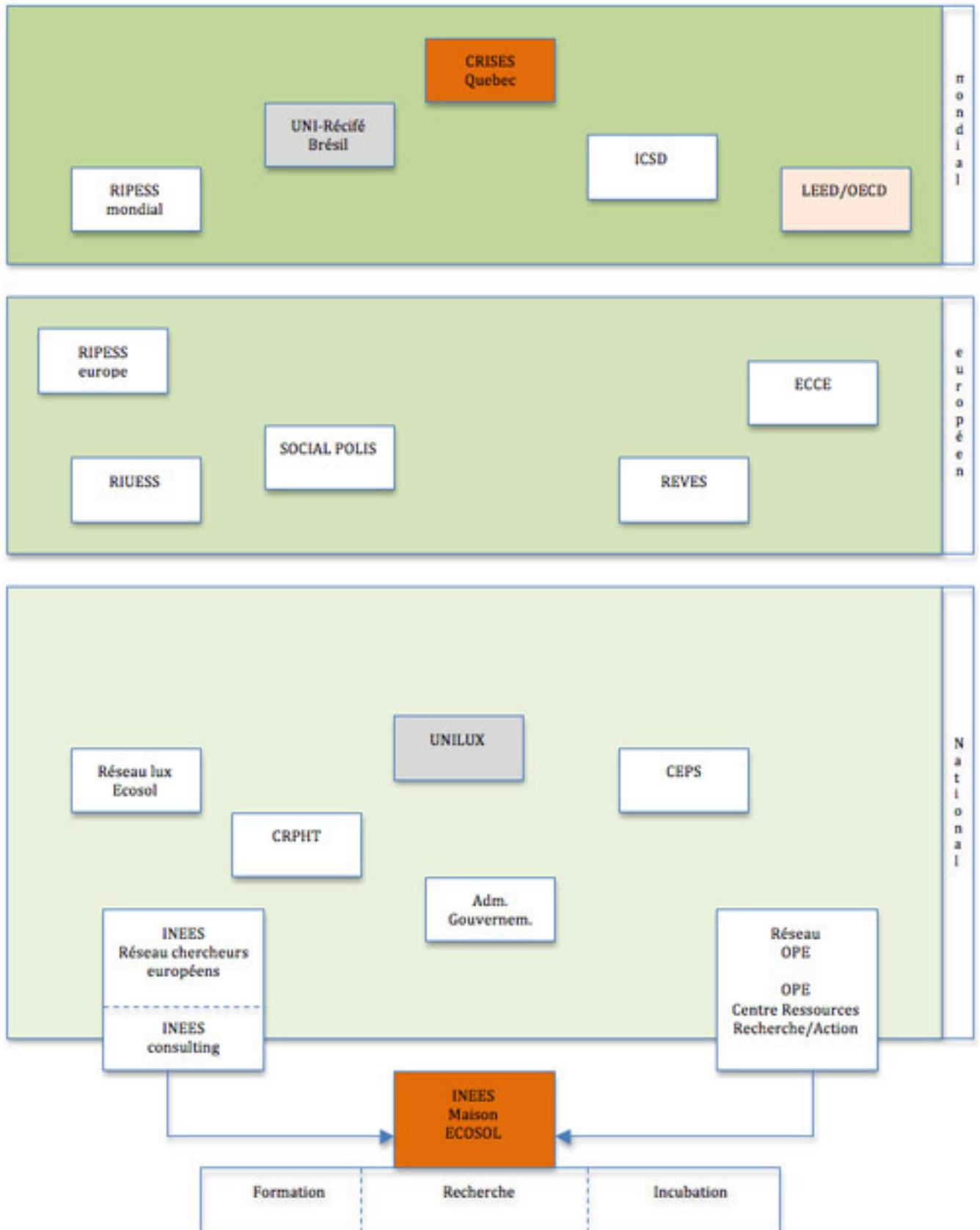
7.1 Annexe 1 : XXX



7.2 Annexe 2 : XXX



7.3 Annexe 3 : XXX



7.4 Annexe 4 : Membres du Conseil d'Administration d'INEES asbl

- Romain Bieber (Président) Administrateur Délégué, OPE
- Claude Wehenkel (Vice-Président) Administrateur Délégué, CRPHT
- Prof. David Hiez (Secrétaire) Université de Luxembourg
- Romain Binsfeld (Trésorier) Administrateur Délégué, OPE
- Prof. Dr. habil. Friedrich Seibel (Jean Monnet Chair, Fachhochschule Koblenz)
- Prof. Dr. habil. Heinz Ries (Universität Trier)
- Ph. D. Isidor Wallimann (Universität Basel, University of North Texas)
- Prof. Dr. phil. habil. Susanne Elsen (Universität München)
- Prof. Dr. Karl Birkhölzer (Technische Universität Berlin)
- Prof. Josiane Stoessel (Université de Mulhouse)
- Cathérine Leroy (Secrétaire Générale de la Fondation Rurale de Wallonie)
- Prof. Eric Dacheux (Université de Clermont-Ferrand)
- Gérard Vautrin (Université de Nancy II)
- Prof. Ana Dubeux (Université de Récifé, Brésil)

Membres associés aux travaux :

- Antonella Noya (LEED/OCDE, head of the programm for social innovations)
- Laurent Gardin (Université de Valenciennes, CRIDA)
- Laurent Fraise (CRIDA)

7.5 Annexe 5 : L'économie solidaire : réponses à quelques questions concernant une nouvelle gouvernance

L'économie solidaire, c'est :

- Une nécessité sociopolitique
- Un défi pour la science économique
- Un apprentissage commun
- Une mise en question de la politique et de l'économie
- Une revalorisation du territoire

1) L'économie solidaire, une nécessité sociopolitique

Économie solidaire et gouvernance

Lorsque, pour surmonter la crise financière et économique, beaucoup en appellent à une « nouvelle gouvernance », il faut entendre par là gouvernance dans le domaine politique. En termes plus clairs, on vise par là une nouvelle interaction entre les instances politiques, les administrations publiques et leur incidence sur la société, sur les citoyens et sur les modèles économiques mis en œuvre. Ou pour le dire autrement : il s'agit de la primauté du politique et, par là, d'une consolidation de notre régime démocratique. Quelle peut être la contribution de l'économie solidaire à cette visée ?

Fondamentalement et sur le plan scientifique, l'économie solidaire avance de nouveaux paradigmes pour décrire un comportement économique au service de l'homme et, dans ce but, élabore le concept d'une économie plurielle. Celle-ci repose sur l'idée qu'il existe, les uns à côté des autres, plusieurs modes de déploiement de l'activité économique, qui n'excluent ni l'enrichissement personnel, ni des modes d'action non orientés vers le profit. Concrètement, l'économie solidaire propose, à côté de l'espace économique public et privé, la création d'un troisième espace qui puisse à la fois prendre en compte l'intérêt général sur le plan local et régional et permettre au plan global, par des véhicules tels que le commerce équitable ou les systèmes de financement éthique, la mise en place de relations commerciales au service de la communauté mondiale.

Pour maintenir la possibilité d'une conduite démocratique de la vie en société (gouvernance), nous prenons en général appui sur un système de lois et de traités et accords complexe, fruit d'un développement historique. Au cours du développement de nos démocraties, ce système complexe n'a cessé de subir des changements destinés à l'adapter aux besoins et aux nouvelles données des processus sociétaux. Depuis les années 1980, ce système a penché en faveur d'une libéralisation des marchés et d'un libre-échange de moins en moins régulé, donnant naissance à un néolibéralisme qui nous a conduit à une impasse que la crise actuelle ne fait que confirmer.

Selon les modalités d'un travail scientifique appliqué, qui se développe avant tout à même les projets, l'économie solidaire s'attache à différentes thématiques prioritaires (participation des citoyens selon un principe de subsidiarité, nouveaux indicateurs de richesse sociale, nouvelles formes juridiques de sociétés dans le domaine du non-marchand, intégration d'éléments durables dans la passation de marchés, constitution de systèmes de financement éthique, etc.) autour desquelles elle est dès aujourd'hui à même d'apporter des idées concrètes et des modèles fiables. Il s'agit d'autant de premiers développements novateurs dont l'apport grandissant peut nourrir de nouvelles formes de nouvelle gouvernance plus appropriées et, à ce titre, susceptibles de contribuer à une sortie de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

L'économie solidaire, un outil de démocratisation économique

Intégration de l'économie solidaire

L'économie solidaire est un mouvement mondial mû par la volonté d'introduire un mode économique complémentaire à l'actuel système dual d'une économie publique et d'une économie privée. De plus, elle comporte une dimension tant économique que politique. Cette dernière devient manifeste lorsqu'on considère que l'économie solidaire, au travers d'une activité qui est fondamentalement de nature économique, peut occuper dans la société civile un espace qui reste largement dégagé d'articulations balisées et banalisées et, de ce fait, peut apporter une contribution tangible à la démocratie participative.

D'une part, l'économie solidaire est par nature destinée à une plus grande démocratisation économique. Cette ouverture à la dimension politique et sociétale se distingue à la fois du « couple » économie publique – économie privée et des organisations et structures d'aide et de conseil à caractère socio-économique nées dans le sillage de l'État Providence.

D'autre part, on peut constater qu'au cours du développement du capitalisme moderne, d'autres formes d'activités économiques hybrides ont déjà vu le jour et qui, elles aussi, étaient motivées par des éléments

fondamentaux tels que l'aspiration à la démocratie et à la solidarité. On songe ici surtout à des structures telles que les coopératives de production ou encore les assurances et les banques coopératives. Toute en préconisant d'autres valeurs éthiques, ces entreprises agissent selon les principes du capitalisme et respectent les règles du marché libre. Au total, il faut aussi constater que leurs idéaux de démocratie et de solidarité ne touchent que le « vécu » interne et, de ce fait, concernent exclusivement leur personnel et leurs parties prenantes. Elles ne sont donc pas en mesure d'impulser une transformation sociale fondamentale allant dans le sens d'une démocratisation économique.

L'espace de la société civile et le droit d'association

A la base, l'association est une forme institutionnalisée du droit des citoyens en démocratie. En ce sens, le droit d'association devrait pouvoir permettre la délimitation d'un champ d'articulation citoyen qui soit complémentaire à nos systèmes de démocratie représentative et, par là, capable de produire une masse critique d'idées et de modes d'action susceptibles d'alimenter la notion de démocratie participative. En d'autres termes, en tant qu'acteurs économiques sans but lucratif, initiées par les citoyens et agissant dans l'intérêt général, de la communauté et de la collectivité, les associations sont en mesure de constituer une force sociopolitique et, ainsi, rendre possible une synergie entre les intérêts citoyens et les pouvoirs publics.

De l'association au rôle d'acteur de transformation sociale

L'association se situe à l'interface entre société et communauté. Elle réinterroge les règles démocratiques construites sur les principes d'égalité et de liberté et, ce faisant, peut donner lieu à de nouvelles formes de solidarité. Aux associations dès lors, toutes diverses qu'elles soient quant à leurs activités et leurs obligations, revient un rôle de première importance dans la mise en place de l'espace « civil », ce qui en fait très logiquement des acteurs de poids dans la transformation sociale.

Il y a une histoire de l'association en tant qu'acteur socio-économique.

L'histoire moderne de l'association, en relation avec l'économie solidaire, trouve son origine dans les bouleversements économiques du XIXe siècle. Sur la base de conceptions utilitaristes, l'économie de marché et les sociétés de capitaux s'étaient à l'époque imposées comme l'ordre économique unique et absolu. Or ce rôle promoteur, sur le plan de l'idéologie mais aussi dans la réalité, trouvant sa ressource unique et exclusive dans les mécanismes du marché, ne parvient pas, à mesure que l'histoire avance, à réaliser ses prétentions de modèle garant de paix et d'équité. Au contraire, il génère de façon cyclique des périodes de paupérisation et d'exclusion de groupes de population entiers. C'est précisément pendant ces périodes d'injustice sociale que le mouvement associatif revient à l'avant-plan pour se construire ou se reconstruire sur la base de la cohésion sociale et volontaire des citoyens en tant que principe d'organisation sociale. L'entraide, dans ce contexte, devient l'essence même du processus. Cette cohésion sociale, ou mise en commun, est assurée avant tout par le développement d'activités économiques tout à la fois nécessaires et lestées de sens, ainsi que par la formulation de revendications politiques.

A contrario, cette analyse met en évidence que le mouvement associatif, en des époques moins troublées au cours desquelles la puissance publique paradoxalement manifeste son pouvoir de façon plus massive, ne cesse de courir le risque de céder à une inclination vers une solidarité de type plus philanthropique et cela, au détriment d'une idée de solidarité démocratique originelle qui lui est propre.

La « troïka » économie, territoire et démocratie

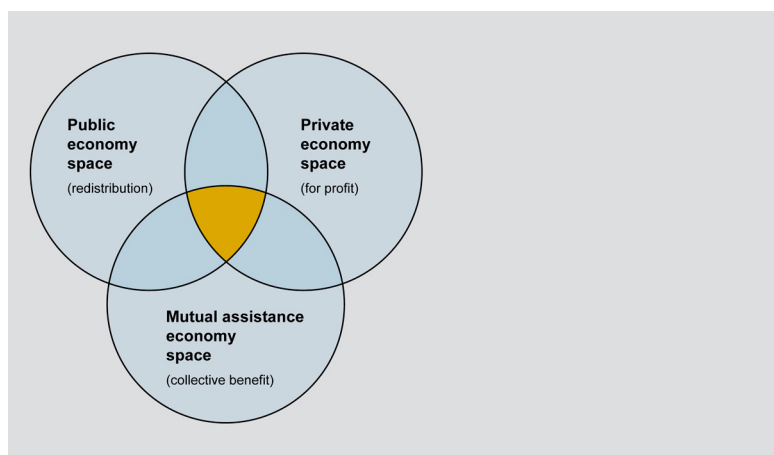


Figure 1 : Économie – Création d'un troisième espace, celui de l'économie solidaire. L'économie se démocratise.

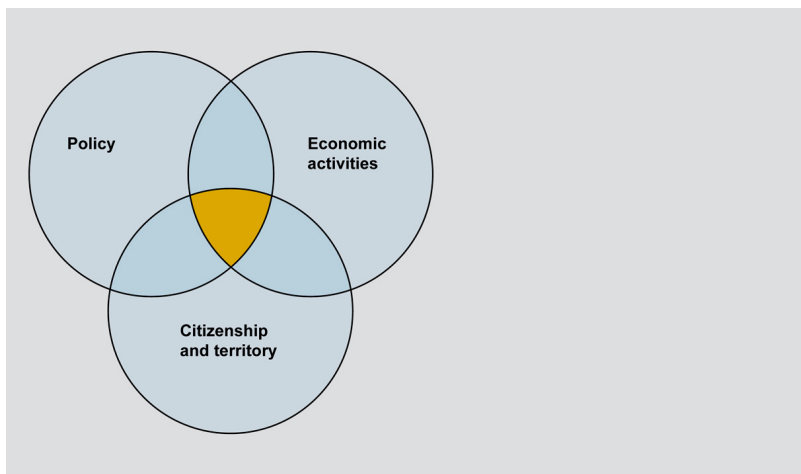


Figure 2 : Territoire – La société civile et la communauté forment un troisième facteur pour le processus décisionnel dans le domaine sociopolitique.

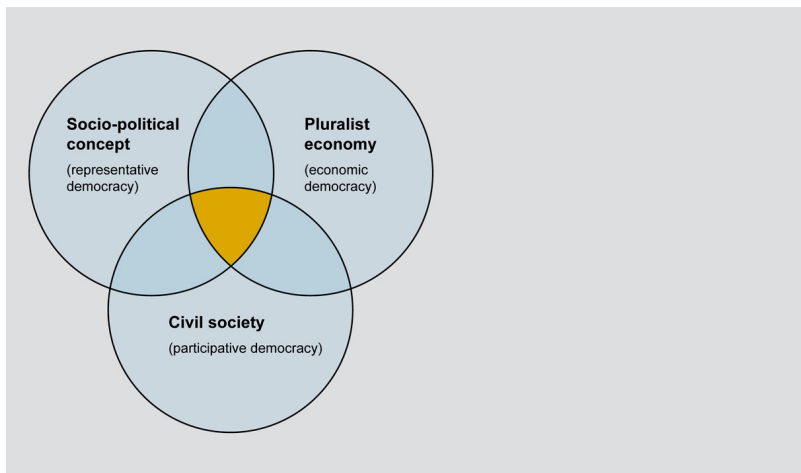


Figure 3 : Démocratie – L'existence d'une véritable démocratie dans le domaine politique et économique est une condition préalable pour que la société civile puisse valablement se projeter dans l'avenir.

2) L'économie solidaire, un défi pour la science économique

Un domaine scientifique de plein droit

La question de savoir si, au sens scientifique, l'économie solidaire peut constituer une discipline à part entière ou si elle n'est « seulement » qu'un objet d'étude fait aujourd'hui l'objet d'un vif débat au plan international.

Les schémas ci-dessus indiquent clairement que la problématique, de par sa complexité et son caractère hétérogène, autorise, voire exige, de parler d'une discipline scientifique autonome. Si, dans le domaine de la science économique, on est autorisé à reconnaître des disciplines autonomes dans « l'économie politique » – la macro-économie – et « l'économie privée » – la micro-économie –, il semble bien qu'il faille faire de même pour l'économie solidaire. Cette prise en compte dans le travail scientifique est une condition indispensable pour établir des comparaisons valables entre l'économie solidaire et les autres modèles économiques, de façon à pouvoir engager un changement de paradigme par rapport à notre actuelle doctrine néolibérale en matière d'économie.

En considérant les nombreux travaux sur le thème et leur large diffusion, le moment semble venu pour la recherche universitaire de franchir résolument ce pas. Toutefois, et malgré les enseignements d'économie solidaire (organisés généralement par les facultés de sciences sociales) dispensés dans plusieurs universités et hautes écoles, et les diplômes de master qu'elles délivrent, on ne peut s'empêcher de penser que le monde de l'enseignement supérieur hésite à le faire. D'une part, l'économie solidaire possède par nature un caractère interdisciplinaire, ce qui pose la question de savoir quelles en sont les véritables parties prenantes. Mais il se pourrait tout aussi bien que l'économie solidaire en tant qu'objet de recherche passe pour innocente et que, dès lors, ce serait enfreindre la règle de correction politique que d'assigner à ces études un statut autonome et reconnu scientifiquement.

Il s'agirait alors, pour ce qui est de l'introduction de l'économie solidaire en tant que discipline, de s'inscrire en faux par rapport au dictat politique et économique de la liberté académique. Toutefois, cela entraîne également

la nécessité de promouvoir une collaboration plus étroite entre universitaires, responsables de projets et société civile, de façon à imposer une ouverture à la pratique et au terrain de la part des universités et des écoles supérieures. Cette démarche ne pourrait susciter que de nouveaux modèles pour une étude et un apprentissage communs. De telles méthodes nouvelles sont dès à présent mises en œuvre à titre d'expérience ou d'incitation dans différents pays, avec certains résultats probants (comme par exemple à l'Université de Recife au Brésil).

Une recherche appliquée au quotidien

La recherche appliquée dans le cadre de projets est une affaire de nécessité. Pour exister dans l'environnement politique et économique hostile dans laquelle se crée l'économie solidaire et pour pouvoir la développer, les acteurs sont contraints, dans le cadre même des projets, de fournir un « travail de recherche » dans les différents domaines thématiques concernés par le déploiement de leurs activités afin de donner un corps théorique durable, mais aussi une consistance juridique, à leur vision. En français, cette démarche est désignée de façon précise et exacte par le terme de recherche-action.

Lorsqu'on est conscient de travailler dans un environnement hostile mais que l'on entreprend néanmoins d'agir concrètement de façon active et alternative, tout en sachant que d'une part l'on est porteur d'assentiment par la « réparation » de certains déficits sociaux et, de l'autre, porteur de contestation parce que le système sociétal actuel, au-delà de cette fonction « réparatrice » largement acceptée, refuse toute forme d'action susceptible de pérenniser des alternatives et met en œuvre, pour rendre effectif ce refus, la mécanique financière propre au système, il apparaît rapidement qu'il convient à tout le moins d'agir dans une logique que l'on pourrait qualifier de « subversion positive ». Cette logique de projet peut être saisie en gros sous la forme de deux lignes d'étude, qui correspondent à deux lignes de développement potentielles : d'une part, il y a la définition des « vrais » besoins sociaux ; d'autre part, il y a la prise en compte des ambitions et modes d'action qui en résultent dans le système juridique prévalant et l'adaptation éventuelle de ce dernier. Les exemples concrets permettent de se convaincre que ces démarches se réalisent de façon très semblable dans le monde entier : très souvent, ce sont les mêmes thèmes qui sont en jeu, et ils sont généralement indépendants du contexte politique et économique.

Tout d'abord, la définition des véritables besoins humains implique sans exception la notion de qualité de vie. Selon la région du monde et le contexte où l'on se trouve, celle-ci va de la simple survie à la vie « riche de sens » ou « meilleure ». Les études dans ce domaine ont généralement recours à ce que l'on appelle des « nouveaux indicateurs », mis au point pour décrire et mesurer la situation visée selon le cas. Ces recherches s'inspirent pour la plupart de réflexions proches des travaux d'Amartia Sen et, contrairement aux mesures du produit intérieur brut (PIB) actuellement en usage, qui définissent la prospérité sur la base exclusive des performances économiques et du revenu par tête d'habitant, prennent en compte les indicateurs dits de « HDI (Human Development Index) », tels que l'espérance de vie, le niveau de formation et la participation démocratique. Elles vont de pair avec l'idée d'un développement durable compris comme une harmonie entre environnement, développement social et économique, comme le formulent les appels de Porto Alegre, de l'Agenda 21, etc. Il est important de souligner à ce propos que l'on s'efforce de transposer, dans la plupart des cas, ces aspirations globales sur le plan local ou territorial sous la forme d'activités qui font sens dans un lieu et un contexte donnés, de façon à répondre aux besoins réels – mais aussi et peut-être surtout aux ambitions véritables – des hommes qui y vivent. Sur le plan concret, ces activités vont de services réciproques entre citoyens à la production de biens respectueuse de l'environnement, à d'autres services et aux systèmes monétaires ou de financement alternatifs ; tous servant fondamentalement à un développement communautaire axé sur les valeurs humaines et, de façon spécifique, à la création ou au renforcement de la cohésion sociale. En fin de compte, comme le dit Patrick Viveret, ce qui est en jeu est qu'un accident de voiture par exemple, avec tous les dommages et frais qu'il entraîne, est aujourd'hui enregistré en termes comptables du côté des actifs parce qu'il contribue largement au produit intérieur brut, en dépit du coup qu'il porte à la qualité de vie de la victime, qu'il ne rend d'aucune façon plus riche ou prospère.

Ensuite, il faut considérer le cadre légal dans lequel l'économie solidaire est appelée à se déployer – un domaine de grande importance pour les acteurs concernés. Comme nous l'avons déjà indiqué, notre régime démocratique repose sur un système de droits et de devoirs qui donne lieu à une construction complexe de lois et de traités et accords. Par un ensemble de décisions et de mesures politiques, le système formé par ces lois et traités et accords est organisé fondamentalement de façon à permettre le bien-être global de la société, la création de richesses par l'activité économique (privée) et la remédiation à des inégalités sociales par la répartition de ces richesses. C'est ce que l'on appelle la politique sociale, qui donne cependant lieu à des relations de dépendance très peu souhaitables. C'est pourquoi il importe que les acteurs de l'économie solidaire, dans leur travail de recherche, rompent avec le cadre imposé par la législation sociale, de façon à se dégager de toute relation de dépendance sur le plan à la fois conceptuel et pratique. Cela signifie qu'il ne faut pas rechercher de solutions en vue d'une reconnaissance de l'économie solidaire par la proposition de lois dans le cadre sociopolitique, mais qu'il convient bien plutôt de considérer notre régime juridique dans son ensemble afin d'y apporter des changements fins en différents points, de façon à ce que l'économie solidaire soit non seulement reconnue, mais puisse prendre forme et s'épanouir de façon claire et manifeste. Nous en voyons des

éléments concrets par exemple dans le droit économique, notamment dans le domaine de la passation des marchés publics. Elles peuvent constituer un outil important de politique publique et démocratique, dès que l'on ne prend pas uniquement en compte le prix de la prestation, mais aussi des aspects écologiques et sociaux susceptibles de servir au développement durable. Dans le droit des sociétés aussi, il conviendrait d'opposer aux entreprises à orientation exclusivement capitaliste des modèles d'action non orientés vers le profit et de les ancrer dans la législation. Les marchés monétaires et du financement constituent bien entendu un autre domaine de développement important, où d'autres orientations devraient être envisagées de façon précise à la lumière de sûretés locales et de systèmes de financement éthiques globaux.

3) L'économie solidaire, un apprentissage commun : éducation, enseignement et formation

L'éducation, l'enseignement et la formation devraient être organisés de telle façon que l'homme puisse acquérir la faculté de réaliser sa vie et celle de la société qui l'entoure, et concrétiser ses ambitions dans le respect et la responsabilité. Aujourd'hui, ce n'est guère le cas, ni à la maison chez les parents, ni à l'école primaire, ni dans l'enseignement supérieur, ni dans la vie professionnelle et adulte, en raison de l'omniprésence, à toutes ces phases de la vie, du dictat de la forme économique d'un néolibéralisme sans retenue et établi comme une fin en soi. Il en résulte qu'une condition élémentaire de l'action responsable a disparu : le choix – un droit fondamental dans un régime démocratique et de liberté.

Éducation, enseignement ou formation ?

Imaginons-nous un instant que nos enfants aient véritablement un droit fondamental au choix de leur formation : nous risquerions de vivre demain dans un autre monde !

Mais inutile de tenter le diable ; il existe suffisamment de garde-fous pour ramener les ambitions de nos enfants dans le bon chemin. La doctrine néolibérale actuellement dominante a fait en sorte que le sol sur lequel se développe la force de travail humaine et l'attitude « personnelle » qui l'accompagne se cultive largement au profit de cette doctrine dès les très jeunes années. Nos enfants devront apprendre un métier qui puisse au moins les nourrir plus tard, qui leur permette de vivre une vie « meilleure ». Qu'est-ce que cela signifie ? L'ascension sociale, plus d'argent, plus de considération ? Le tout dans un système que nous ne connaissons que trop bien, et à propos duquel nous ne nous lassons pas d'affirmer qu'il est socialement irresponsable, qu'il détermine fortement notre environnement naturel, qu'il a entraîné notre activité économique, qui exige sans cesse la croissance, dans une spirale apocalyptique et toujours plus rapide. Lorsque nous acceptons ne fût-ce que les prémices de cette analyse, ne risquons-nous pas alors d'éduquer et de former nos enfants dans le sens d'un darwinisme social ? Chacun pour soi – le plus fort gagnera.

L'éducation et la formation sont les premiers indicateurs du monde dans lequel évolueront nos enfants demain. Est-ce que ce sera le monde qu'ils auront façonné ? Non, certainement pas. C'est le nôtre, auquel il y a beaucoup à redire, devant la « mécanique » duquel nous avons partiellement capitulé parce que, comme une machine autonome, il nous force jour après jour à y participer. C'est surtout dans notre environnement de travail que nous agissons de la sorte, manifestement parce que nous nous sentons appelés à le faire. Mais au moins, n'avons-nous pas le choix de notre vocation ? N'y avait-il pas d'indicateurs pour nous guider ? A mesure que nous avons grandi, ne nous a-t-on pas avertis sans cesse davantage qu'il allait un jour falloir quitter ses parents et vivre sa propre vie ? L'école aussi ne nous l'a-t-elle pas appris ? Ne nous y a-t-on pas dit qu'après les études, c'est une dure vie de travail qui nous attend et que, chacun selon ses dons, nous devions tous rechercher une profession et y poursuivre une carrière ? Du moins, c'est ainsi que se présentaient les choses lorsqu'il y avait encore, sur le plan numérique, une mesure plus ou moins commune entre l'offre – les emplois – et la demande – les travailleurs.

Aujourd'hui, cette commune mesure n'existe plus. Le phénomène du chômage, du non-emploi en est la preuve empirique. La sélection douce qu'a connue notre génération ne suffit plus aujourd'hui. De ce fait, l'école devient sans cesse davantage une institution qui organise la course à l'emploi. La nature de ces emplois, c'est l'économie qui la détermine, de même que tous ceux qui participent à son développement sans esprit critique. En raison de ce manque de remise en question, l'économie est en mesure de déterminer non seulement le nombre d'emplois dont elle a besoin, mais aussi les compétences qui l'intéressent et, ainsi, la nature des professions nécessaires à son propre développement.

Il faudrait en conclure que l'idée selon laquelle, dans notre société, les enfants ont la possibilité de suivre librement leur vocation et choisir librement leur métier pour donner forme à leur avenir, que cette idée est un mythe. Mais qu'en est-il donc de l'idée du développement durable : n'appelle-t-elle pas à modifier nos pensées, aussi et surtout pour les questions de l'éducation et de la formation ? Bien sûr, tout comme il est sûr que cette idée trouve son application à l'école, de même que chez les parents, les politiques, les médias et – last, but not least – les entreprises, de manière manifeste et explicite. Ce faisant, toutes ces institutions mettent-elles en question leur fonctionnement actuel ? A première vue, c'est très certainement le cas. Les parents incitent leurs enfants à trier les déchets, les enseignants ne cessent de leur expliquer le changement climatique qui menace,

les politiques mettent au point de nouveaux systèmes d'imposition et de répression pour punir les pollueurs, les médias nous informent abondamment et de façon critique sur les conséquences du dernier tsunami, et les entreprises ne cessent de développer de nouveaux concepts touchant à la responsabilité sociale et écologique. La pression exercée sur les hommes dans notre société ne connaît pas de relâche. Au contraire, aux « injonctions » liées à la survie économique de chacun, s'ajoute celle d'agir de façon responsable et durable.

Nous vivons ainsi dans une époque où, d'une part, nous avons à expliquer à nos enfants qu'un système économique organisé sur le modèle capitaliste leur demande, pour assurer leur survie, d'intérioriser comme valeurs la cupidité et le chacun pour soi, et qui, d'autre part, donne des signes qu'il est temps de développer une compréhension et des automatismes pour permettre la mise en place d'une relation raisonnable et consciente avec notre monde, afin que nous enfants aient dans le futur la possibilité de vivre dans un monde intact. Cette contradiction dans notre vie sociale et collective est insurmontable et ébranle profondément la confiance des jeunes en nos institutions. Nous trouvons-nous à nouveau face à une crise des institutions, un peu comme il y a quarante ans, lorsque les gens se sont révoltés contre un ordre social conservateur et engoncé dans son immobilisme, dans lequel la vie en société était réglée par un pur principe d'autorité et d'autres contraintes jamais remises en question, sous la férule des notabilités ? Qui sont les notables d'aujourd'hui ? Seulement les chefs d'entreprise et les organisations comme l'OMS ou le FMI ? Ou nous tous ?

Il se peut que ces crises institutionnelles soient cycliques et qu'elles servent à rechercher de nouvelles réponses à des interrogations collectives périodiquement renouvelées. Il y a quarante ans, c'est avant tout la jeunesse qui s'est révoltée contre les situations sociétales d'alors. Les choses en sont-elles allées mieux ?

Si la majorité des travailleurs déclarait aujourd'hui qu'il leur est difficile de concilier leur activité professionnelle et le sens de la vie, il serait temps de réfléchir à l'éducation, à la formation et aux vocations ; on reconnaîtrait alors sans doute qu'à la lumière d'un développement durable, l'avenir demande d'autres métiers et professions que ceux que l'économie réclame aujourd'hui. Sans remettre en cause le progrès, mais en le considérant comme une opportunité, il nous faudrait laisser décider nos enfants du métier auquel ils souhaitent se former – c'est-à-dire suivre leur vocation – et veiller à ce que la valeur éthique et la reconnaissance sociale de leur travail futur puisse trouver un cadre approprié.

L'éducation citoyenne : un apprentissage et un perfectionnement communs, et avant tout une force créatrice collective

Le développement durable nous oblige à renouveler nos idées quant aux protagonistes institutionnels du processus d'apprentissage. Si l'interrogation critique ne fait pas partie des matières prioritaires dans les cadres traditionnels, il est permis de prendre une initiative pour ainsi dire extraconstitutionnelle et de se tourner à nouveau vers l'idée d'une institution qui offre aux citoyens la possibilité d'un regard et d'une réflexion critiques sur le monde dans lequel ils vivent. En ce sens, il serait des plus judicieux de s'appuyer sur les idées développées par les organisations d'éducation populaire et les universités populaires ou critiques. Qu'elles soient d'inspiration libérale, sociale ou religieuse, toutes ces initiatives, qui ont vu le jour à partir du milieu du 19ème siècle, se sont articulées sur la volonté de donner aux gens la possibilité de s'approprier un savoir plus large et de mettre celui-ci en discussion, afin de former des citoyens responsables et de leur donner le moyen de mieux évoluer dans leur environnement. On peut alors se demander si, et dans quelle mesure, de telles idées peuvent être acceptées par les gens, les citoyens, comme un facteur complémentaire du changement à réaliser, un changement qui est aussi sociétal.

Paulo Freire, l'un des pères fondateurs de ce mouvement, décrit le transfert de connaissances tel qu'il s'effectue de manière classique à l'école par l'expression The Banking Concept of Education, l'idée selon laquelle l'enseignement a essentiellement pour tâche de remplir la tête de l'élève de contenus, sans lien avec la réalité ni avec le cadre englobant dans lequel ces contenus ont été constitués et qui est susceptible de leur donner sens – à ceci près que ces contenus doivent plus tard pouvoir être aisément restitués. Comme le dit Freire, cette méthode d'enseignement incite l'élève à la passivité et ne lui apprend pas à s'interroger sur la réalité du monde qui lui est présenté. Comme alternative à cette pratique, Freire développe le Problem-posing Concept of Education, destiné à permettre aux personnes à ne pas recevoir le monde comme une réalité statique, mais à percevoir la réalité comme un processus ; cela, par un dépassement de la relation de contradiction entre enseignant et élève et en donnant aux personnes la possibilité de comprendre le monde de manière critique, dans le cadre d'une éducation où les problèmes sont formulés et non niés. Freire pointe également sur le fait que dans une telle relation dialogique, la réflexion théorique appelle à l'action. Pour la pratique, une telle relation implique que dans un enseignement optimal, il soit fait droit de façon équilibrée à chacun de ces deux éléments. Dans sa dualité, comme le dit Freire, cette approche favorise la prise de conscience et, de ce fait, l'autonomie de l'individu. A son tour, cela renforce sa capacité à communiquer et permet une interaction plus forte avec les autres. La pensée, ainsi, se trouvera élargie par une dimension supplémentaire, à savoir l'action collective en relation avec le territoire en tant qu'environnement direct de l'homme : naturel, mais aussi sociopolitique et économique.

En rechargeant d'une signification actuelle la réflexion de Freire sur la promotion de la capacité à communiquer des hommes, on peut conclure que dans le contexte de notre moderne société de la connaissance et de la

communication, par un maillage et une interconnexion de l'information et du savoir à l'échelle mondiale (Internet !), les citoyens se forment et s'éduquent effectivement, sans pour autant que cela se traduise forcément par leur possibilité d'avoir, en tant qu'individu, une influence directe sur leur environnement social. Ainsi, dans ce nouveau contexte, moderne et globalisé, la participation citoyenne en tant que mouvement de progrès, que l'on peut également nommer la société civile active, doit elle aussi apprendre à nouveau à « bouger » et à agir. Cette société civile, prête à apprendre et engagée en faveur de changements sociaux positifs, ayant à sa portée une connaissance désormais disponible à l'échelle mondiale, il importe qu'elle parte néanmoins du principe que l'action est toujours intimement liée à son ancrage territorial et qu'elle exige une démarche qui s'appuie à la fois sur le collectif et le local et sur un maillage plus large.

Des professions sociales aux agents du changement

Sur la base des connaissances que l'on vient d'évoquer, il nous faut réinterroger les sciences sociales et les professions sociales. Elles sont prises dans un dilemme, en ce sens qu'elles doivent leur autorité surtout à la certitude d'être « dans la raison » et leur légitimité à leur mode de fonctionnement, alors que le travail lui-même qui s'y accomplit demande plutôt une attitude de compréhension et la prise en compte de l'incertitude à de multiples niveaux, dans laquelle le doute constitue un fondement omniprésent. Toutefois, pour ce qui concerne leur ambition quant à une compréhension et une analyse en vue d'une élucidation universelle des structures et des défis humains ou sociaux, ce dilemme constitue assurément un obstacle moins important que leur ambition de donner à ces situations des solutions contextualisées, pour lesquelles elles recourent traditionnellement à une démarche orientée vers l'assistance, le conseil et l'accompagnement. En nous référant pour notre interprétation à la théorie hégélienne de la reconnaissance réciproque, cela est d'autant plus vrai que cette forme d'action se réclame de motivations éminemment humaines et altruistes.

Les sciences sociales distanciées de l'homme

Pour ce qui concerne le premier volet, la compréhension et l'analyse, on peut constater que les différentes écoles ont dans ce domaine un dénominateur commun, à savoir la prise en compte de l'individu, de son rôle dans la sphère collective et de l'impact qui en résulte sur sa relation au fonctionnement (ou à l'absence de fonctionnement) de notre société. Cette tâche de compréhension et d'analyse de l'individu et des groupes sociaux est trop souvent réduite à une simple observation, et les conclusions que l'on en tire évitent les prises de position trop tranchées quant aux situations réelles dans lesquelles les individus et les groupes peuvent se trouver. Cette approche implique une distanciation ; elle néglige l'engagement et, ainsi, les risques de l'interprétation et des actions éventuelles qui, par le doute et la participation, pourraient constituer des éléments essentiels de cette compréhension et de cette analyse. Selon cette dernière vue, ces circonstances conflictuelles spécifiques constituent l'une des causes principales du dilemme. L'approche distanciée, en revanche, a pour conséquence que le comportement et l'agir humain ou collectif se trouve divisé en rubriques distinctes, et idéalement en catégories, afin de pouvoir énoncer des propositions générales concernant des situations qui concernent spécifiquement la vie en société.

En projetant ces rubriques du comportement et de l'action comme des unités constitutives sur l'individu ou le groupe, ces derniers se présentent comme des patchworks normalisés ; le risque existe dès lors que l'individu ou le groupe ne fasse l'objet d'interventions correctives que sur des points fragmentaires et isolés afin de le conformer aux normes sociales. On ne reconnaît pas, dans cette approche, que ce n'est au fond que par la co-construction par essais et erreurs et le doute quant à l'action que peut naître une société basée sur la réciprocité et avoir lieu une transformation organique permanente. Dans ces conditions, l'individu ou le groupe se voient effectivement privés de responsabilité – ce qui les prive aussi de la possibilité de réclamer et d'assumer une responsabilité compréhensive et globale quant à la structure sociale dans laquelle ils évoluent.

Cette approche s'attache par conséquent au comportement des individus dans un système existant, ce qui empêche de mener une analyse profonde sur ses causes et son fonctionnement, et à partir de laquelle l'individu pourrait être à même d'apporter lui-même des changements au système. Lorsqu'on part du principe que l'individu est co-constructeur de la communauté dans laquelle il vit, il lui revient très logiquement un rôle de créateur et il se voit investi, de même, d'un droit à intervenir. Cela devrait entraîner, de la part des sciences sociales, une conscience plus vive de leur responsabilité et un intérêt plus soutenu pour une mission d'intervention qui ne se ferme pas à un changement du système, et les inciter à contribuer, par des options d'action correspondantes, à introduire de nouveaux contenus dans le contexte des professions sociales, contenus susceptibles de constituer une nouvelle base et un nouvel incitant à l'intervention dans le domaine de l'homme et de l'environnement.

Le changement de système demande que la recherche prenne davantage en compte comme un apport constructif le facteur qu'est l'individu imparfait qui agit selon ses émotions et qui doute ; au lieu de cela, on ne peut s'empêcher de constater que, dans le champ de force qu'Erich Fromm appelle « avoir ou être », les sciences sociales n'ont actuellement que trop tendance à privilégier l'avoir – au sens aussi de la certitude de la raison –, et de ce fait portent leur part de responsabilité dans les conditions socio-économiques d'aujourd'hui, dominées plutôt par l'exclusion que par l'intégration.

Les professions sociales en tant qu'outil de création réciproque

En règle générale, les praticiens des professions sociales travaillent dans un contexte décrit par la science et dont les descriptions prennent comme point de départ, de façon exclusive et massive, une série de modèles d'échec et de comportements erronés ; ce mécanisme met en place un postulat de l'assurance et de la certitude, et sert à l'élaboration et à la mise à disposition d'un outil qui, grosso modo, ne permet que des interventions de caractère autoritaire. Tant pour le praticien que pour l'utilisateur (individu ou groupe), cette situation implique une relation émetteur-récepteur fondamentalement inégale ; il s'ensuit en effet qu'une seule des deux parties ne peut posséder la certitude de la raison, ce qui empêche d'emblée toute forme de réciprocité émancipée dans la recherche de pistes de solutions. Du coup, il devient évident que cet « outil de certitude » ne peut satisfaire ni l'émetteur, ni le récepteur. Au contraire, cette situation fait en sorte que la relation émetteur-récepteur se voit chargée d'une idée de compassion (de soi) qui agit comme amplificateur mais aussi comme objet d'échange et, dans les faits, comme moyen de paiement réciproque pour l'échange de la « marchandise » qu'est la « certitude ». La relation qui, dans son essence, se situe dans le domaine de la compréhension mutuelle et de la création commune et, par là, relève du paradigme de l'être, devient ainsi une relation quasi-économique placée sous le paradigme de l'avoir.

Une telle façon de procéder, qui peut équivaloir à une auto-illusion, s'explique par le fait que dans le travail social comme ailleurs, on s'est habitué à ce qu'une intervention ayant eu lieu à un moment donné et dans un contexte donné doive aussitôt faire l'objet d'une mesure ; or, le paradigme de l'avoir fournit à cet effet une panoplie d'outils et de schémas familiers qui permettent au travailleur social d'entreprendre des actions vérifiables et orientées vers le résultat, tout en fournissant un instrument de légitimation de ces actions. Cette façon de procéder interdit ainsi l'expression des possibilités de façonnement individuel et collectif de la transformation sociale par des individus émancipés et désireux de réformes et, à la suite de cela, une possible amélioration de leurs conditions de vie. La quasi-neutralité auto-imposée qui met en place le couple « certitude - avoir » empêche d'en appeler à la responsabilité globale de l'individu envers son environnement et, de ce fait, limite de façon étroite un changement multidimensionnel au sens du couple « être - douter ». Nous sommes donc loin d'un rapprochement et d'une entente réciproques au sens d'une stratégie d'apprentissage et de création mettant en œuvre une démarche orientée vers la résolution de problèmes (problem-solving). Les concepts liés à la certitude ont au final plutôt comme résultat que les praticiens du travail social appliquent à leurs usagers des outils de l'univers de l'être pour leur permettre de mieux fonctionner dans l'univers de l'avoir et de canaliser leur éventuelle compassion (ou compassion de soi) de façon à ce qu'elle soit supportable tout en ne constituant pas un facteur de désordre pour le système. Il devient dès lors clair que la science sociale et le travail social ont à se poser la question de savoir s'ils vont continuer à poursuivre avant tout dans une optique qui vise un changement de comportement de l'individu dans le cadre d'un ordre donné, ou s'ils feront davantage droit à la force que recèle la souffrance et le doute – même les doutes vis-à-vis de cet ordre –, pour que la discussion et la création entre interlocuteurs placés sur un pied d'égalité puissent contribuer à une co-construction durable des possibilités d'une transformation sociale positive à l'avenir. Le travail social pourrait dans ce cas devenir une force réelle et intégrante (empowerment) dans le domaine de la participation sociale et des processus de transformation sociale.

4) L'économie solidaire, une mise en question de la politique et de l'économie

Politique et responsabilité sociale

La politique sociale de la modernité

Au moment d'entrer dans le 21^{ème} siècle, l'occasion se présente à nous de refaçonnier notre ordre économique et social. Cette occasion, il s'agit de ne pas la manquer, en particulier lorsqu'on songe à l'effet de l'actuelle crise financière et économique. Le modèle néolibéral, dont les idées se sont implantées depuis quarante ans dans tous les domaines de notre vie, rencontre aujourd'hui ses limites. Il s'est révélé une puissance destructrice qui a défait toute forme de cohésion sociale et de solidarité. Beaucoup de responsables lancent aujourd'hui des appels – encore que souvent superficiels – à la responsabilité ; ils mettent en garde contre le danger qu'il y aurait à retomber dans une mentalité du chacun pour soi, ils réclament un changement d'idées et des mentalités afin qu'à l'avenir, l'économie soit à nouveau remise au service de l'homme, ils affirment qu'une reconstruction sur la base de principes d'humanité et de solidarité est possible. Cela suffit-il à produire ce changement d'idées et de mentalités ? L'incitation au développement durable, que l'on réclame déjà partout et peut-être trop, est-elle suffisante pour soutenir efficacement une telle transformation ? Notre société peut-elle parvenir à un consensus général sur ces questions et la solidarité peut-elle devenir le fondement d'un nouvel ordre social ?

Pour répondre à ces questions, nous devons nous attacher de façon plus précise à la notion de solidarité sous ses nouveaux visages et cela, en interaction explicite avec l'ordre économique et social dominant en Europe à

différentes époques. Jean-Louis Laville renvoie à ce propos, pour la période moderne, à trois époques qu'il convient de distinguer et de prendre en considération. Cette prise en considération pourra permettre de saisir la mission que s'est donnée le mouvement de l'économie solidaire dans un contexte historique et tangible, et asseoir par là sa légitimité démocratique, politique et économique.

Tout d'abord, au cours du 19^{ème} siècle, la mise en place des démocraties modernes a vu l'introduction du principe de citoyenneté (au sens d'appartenance des individus à un État en tant que citoyens, statut s'accompagnant de droits et de devoirs), à partir duquel s'est développé le facteur essentiel de la protection de la liberté individuelle. Toutefois, accompagnant cette liberté individuelle, il y a aussi le principe de la liberté d'organisation dans la société civile et la possibilité d'une action commune, sur le plan économique et sur d'autres. Considérée de ce point de vue, la notion de solidarité constitue le point de départ permettant la création de formes d'auto-organisation dans lesquelles les relations sociales, en association avec un savoir-faire donné, se trouvent sur un pied d'égalité et emportent ainsi une symbiose des ambitions démocratiques et des efforts sur le plan socio-économique. En deuxième lieu, à la suite de la constitution d'États-Nations dont la richesse nationale repose exclusivement sur le modèle de l'économie de marché, on observe comment, à la fin du 19^{ème} siècle, l'idée de solidarité se réduit sans cesse davantage à une idée philanthropique vécue sur le mode de la compassion, dont la conséquence est « d'admettre » l'injustice et l'inégalité et, en fin de compte, de légitimer une gestion de la pauvreté. Troisièmement, on voit apparaître après la Deuxième Guerre mondiale le modèle élaboré d'une « économie sociale de marché » telle que nous la connaissons aujourd'hui, reposant d'une part sur le marché en tant que créateur de richesses et, de l'autre, sur l'État en tant qu'instance publique de redistribution de ces richesses. On peut en déduire que par cette interaction, la solidarité se trouve élevée au rang d'un « droit », mais observer dans le même temps que ce modèle d'un État-providence touche à ses limites. En effet, ce modèle se construit exclusivement sur l'idée que la solidarité ne peut exister que par la captation de bénéfices résultant de la croissance économique et du marché.

Étant donné le cadre historique que l'on vient de rappeler, il faut dès lors se demander si l'on souhaite maintenir ce système actuel plus longtemps en l'état, auquel cas nous risquerions fort de retomber dans la deuxième époque de la solidarité, celle de la philanthropie et où la pauvreté était admise, ou si nous voulons nous donner la capacité, en nous basant sur l'existant, d'un « retour » à la première époque en intégrant ses éléments d'émancipation démocratique et économique à nos réflexions et projections.

La faveur actuelle d'une politique sociale sélective

Par définition, la politique sociale sélective reconnaît et distingue des situations différenciées ; elle peut dès lors admettre des situations extrêmes, notamment celles que l'on peut qualifier de « pauvreté » et de « richesse ». L'approche sélective est un instrument classique des stratégies politiques conservatrices. On peut dès lors invoquer la maxime romaine *divide et impera* pour caractériser la tactique actuelle du personnel politique des partis de gouvernement, et on ne trouvera, dans les points consacrés dans leurs programmes à des thèmes sociopolitiques, que peu d'exemples permettant de distinguer entre partis conservateurs et partis progressistes.

Les débats européens concernant l'euthanasie forment un tel thème : le débat peut avoir lieu parce que le thème polarise l'opinion ; toutefois, c'est un débat secondaire, qui détourne l'opinion d'autres questions liées à la vie et surtout la survie, et qui concernent la politique socio-économique actuelle. Que sont donc des thèmes spécifiquement sociopolitiques ? Et qu'est-ce qui les distingue d'autres thèmes non spécifiques ? La vie et la mort sont présentées comme un thème sociopolitique ; il est vrai qu'elles nous concernent tous à quelque degré et de quelque façon. Un autre thème de ce genre est celui de la séparation de l'Église et de l'État.

De tels thèmes posent des questions concernant l'organisation futures de la vie en commun dans notre société. Ils nous incitent à nous interroger sur les valeurs de cette dernière afin de permettre à la politique de servir l'intérêt général en légiférant de la façon la plus démocratique. Mais qu'en est-il de la survie au sens strict ? Est-ce également un thème sociopolitique ? Pas tout à fait apparemment, car les politiques, qu'ils soient conservateurs ou progressistes, nous enjoignent à l'aborder selon une approche différenciée. La discussion concernant les valeurs sous-jacentes, de nature essentiellement philosophique, se trouve ainsi souvent rejetée à l'arrière-plan au profit d'une série de débats de politique pragmatique et donc sectoriels. De quoi une société et ses membres ont-ils besoin pour survivre ? Ne citons que quelques facteurs essentiels : la sécurité, le travail, une économie fonctionnant correctement (la croissance est-elle ici le premier critère ?), un système scolaire convenable, des soins de santé optimaux, un système judiciaire intègre et un environnement intact. Mais avant tout, la société a besoin de relations sociales solidaires.

La solidarité est-elle donc un thème sociopolitique ?

Dans notre société, la cohésion sociale et la solidarité réciproque sont présentées comme un objectif absolument prioritaire de l'action politique. Cet objectif, de quel domaine de politique relève-t-il, si ce n'est pas de tous ? Dans la pratique cependant, ce thème est le plus souvent « traité » par plusieurs ministères ayant chacun des compétences bien définies et délimitées : par exemple, le Ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale, le Ministère de la Famille et de l'Intégration, ou encore le Ministère du Travail et de l'Emploi. Ces instances règlent avant tout la redistribution de la richesse produite, dont l'encadrement global a été élaboré par d'autres ministères.

Dans notre modèle d'une économie sociale de marché, cette politique de redistribution a jusqu'à présent eu lieu grosso modo en considérant les besoins généraux de la population et en tentant d'y répondre collectivement, par exemple par les systèmes d'assurance vieillesse et les caisses d'assurance maladie, la réglementation des conditions de travail ou d'autres prestations sociales. Aujourd'hui cependant, les ministères responsables de cette redistribution ont pour instruction d'allouer leurs dépenses de manière plus sélective. La raison fondamentale en est, dit-on, que les moyens à redistribuer sont désormais insuffisants et cela, alors que les performances économiques continuent constamment d'augmenter et de s'étendre, donc en présence d'une richesse que notre société n'a encore jamais connue. Cette approche sélective et la fragmentation des responsabilités dont elle s'accompagne rappellent un taylorisme depuis longtemps dépassé dans l'organisation du travail industriel. Ce faisant, la politique nous demande de nous pénétrer constamment de l'idée que nous sommes au seuil de la société de la connaissance et de participer à la concrétisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne. C'est là une contradiction absolue. Il apparaît clairement que les programmes des partis, qu'ils soient conservateurs ou progressistes, sont de plus en plus sous-tendus par une approche technocratique depuis longtemps obsolète et que la scène politique prend les airs d'un terrain de jeu où il est permis d'abandonner toute responsabilité politique vraie. Pour tout un chacun, cela signifie la mise à l'encan de la solidarité. Il n'y a pas jusqu'à des droits valables pour tous les citoyens qui, peu à peu, ne sont ramenés à des droits individuels, accordés ou non selon le cas – des privilèges en somme. Cet appareil législatif et réglementaire qui ne cesse de s'alourdir est traité par des administrations dotées de missions, de compétences et donc de pouvoirs extrêmement spécifiques, qui réagissent avant tout à des demandes et des souhaits individuels et sont de moins en moins confrontées à des revendications collectives. En d'autres termes, la politique non seulement se soustrait à ses responsabilités en matière de création et de construction du droit, mais, de plus en plus, abdique des responsabilités qui sont les siennes dans son rôle de gardienne des institutions publiques.

Économie et responsabilité sociale

Si la production de biens et la prestation de services peuvent pour une partie être assurées par des personnes seules, elles sont généralement, vu leur complexité, effectuées par des agents collectifs, des groupes. Ces agents collectifs constituent l'entreprise. Dans le système capitaliste, la production de biens ou la fourniture de services dans l'intérêt général n'est plus la tâche première de l'entreprise : ce sont des moyens dont la fin est la maximisation du bénéfice.

A la lumière de l'idée généralement acceptée d'une transformation sociale nécessaire en vue d'un développement durable, on pourrait imaginer que les entreprises repensent aujourd'hui leurs tâches. Cela semble effectivement être le cas, du moins superficiellement : il suffit de considérer les grandes campagnes médiatiques par lesquelles elles communiquent au public leurs ambitions dans le domaine durable, à l'aide notamment de la formule magique de la « responsabilité sociale de l'entreprise ». Nous trompe-t-on ?

Le capital humain pour la survie de l'entreprise

Si dans la foulée de la mondialisation, l'exigence de responsabilité sociale des entreprises se fait entendre haut et fort depuis quelque temps, cela peut tendre à faire penser que cette idée n'intéressait guère les entreprises privées jusqu'à présent. Elles s'étaient habituées à réaliser, dans un univers spéculatif, un profit financier de nature à satisfaire leur actionnariat, alors que l'offre prime sur la demande, que la force de travail est transformée en marchandise et ainsi en variable d'égalisation et que, surtout, le caractère endogène de la production et des produits s'estompe, cela par une redéfinition constante de l'espace à travailler et à occuper (espace territorial, national, international et mondial-global).

Si ce sont là les seules propriétés qui définissent l'entreprise, on aura devant soi un objet ayant un fonctionnement rationnel, mais guère capable de remplir sa tâche originelle : la satisfaction de besoins réels. Il devrait être de la nature de l'entreprise de se mettre au service de l'homme, et non l'inverse comme c'est le cas aujourd'hui, où elle se transforme en un mastodonte qui, pour exister, met les hommes à son service. L'entreprise est prédestinée à se concevoir comme une finalité autonome dont l'existence se justifie de sa vie propre, qui lui permet, dans une lutte qui l'oppose à des entités analogues, à s'affirmer dans un univers qui se constitue comme hostile. Les mécanismes qui règlent cet univers, nous les connaissons bien et tout se passe comme si nous les avions intériorisées comme une fatalité. Ce sont la concurrence, la croissance obligée, la performance, la rationalisation ou encore la délocalisation, pour n'en citer que quelques-unes. Tous ces mécanismes existent et n'existent que pour assurer la survie de l'entreprise. Cela étant, qu'en est-il de la survie de l'homme ? On ne peut s'empêcher de constater qu'au nom de la survie de l'entreprise, on sacrifie la survie de l'homme. Dans ces conditions, la responsabilité sociale de l'entreprise tant invoquée devient une farce. Elle est une erreur de logique en soi, car l'entité anonyme, abstraite et indifférente qu'est l'entreprise n'est pas à même de développer un modèle de comportement humain et généreux. Il semble alors clair que, dans ce contexte, c'est bien plutôt la responsabilité sociale des entrepreneurs qui est en cause.

Des entreprises au service de la survie de l'homme

Pour que l'entreprise puisse à nouveau fonctionner comme une construction sociale active en vue du bien-être de l'homme, il convient de revivifier le rapport originel au fait d'entreprendre. C'est ce que font les entreprises de l'économie solidaire, qui placent l'homme au centre de la dynamique de l'activité économique. L'entreprise y est un moyen placée au service d'une fin, qu'elle atteint tout d'abord en prenant au sérieux l'objectif de « développement durable » par des mesures écologiques et sociales autant qu'économiques, afin de créer les conditions grâce auxquelles les générations futures pourront à leur tour une planète sur la quelle vivre et entreprendre. En deuxième lieu, l'entreprise offre à la société civile la possibilité de prendre une part plus active à la notion de « territoire », à savoir le niveau de la commune ou de la région où il y a « entreprise », que son activité soit socio-économique ou non. L'ordre de grandeur territoriale évoqué ici est assurément le « rayon d'action » adéquat pour permettre aux citoyens de contribuer à la formation d'un ordre démocratique participatif efficace.

Cette notion du territoire s'oppose à la notion d'espace tel qu'on l'associe aujourd'hui aux activités économiques, qui en tant que projet reste étroitement associé à l'État national. Il faut néanmoins observer que les processus de décision démocratique se font de plus en plus rares dans ce cadre, où des projections supranationales allant de l'Union Européenne jusqu'à la nouvelle représentation d'un nouvel ordre mondial globalisé acquièrent une prépondérance sans cesse plus grande pour ce qui est de la réglementation et de l'orientation de l'activité socio-économique. Cette évolution est d'autant plus dangereuse que les organisateurs autoproclamés de notre ordre mondial – à savoir les membres du G8 et du G20 –, soutenus et en grande partie guidés par une armée d'experts et de lobbyistes, retiennent désormais la concurrence comme la seule force possible pour le développement des hommes et de la société et, de ce fait, entendent imposer inconditionnellement à l'État une idéologie de la compétitivité calquée sur le modèle des entreprises commerciales. Cette concurrence entre États nationaux constitués démocratiquement ou entre blocs politiques et économiques plus vastes, comme l'Union Européenne, ne peut pas être l'objectif d'un ordre mondial pacifique. Au contraire, sous cette forme, ce nouvel ordre mondial ne peut être que cause d'inégalités par l'exploitation des points forts et des points faibles existant dans les différentes formations économiques publiques et privées, et conduit de la sorte à une politique de société et des sociétés dont l'objectif supérieur est la maximisation du profit.

Avant que cette tentative d'une « économisation » du politique dans la démocratie ne conduise à des situations irréversibles, il importe que l'on puisse soumettre à une interrogation critique le sens et la finalité des entreprises sur la base de différents critères, cela à la lumière des erreurs passées du néolibéralisme en matière d'économie publique et d'économie privée et, surtout, avec la collaboration d'un grand nombre d'acteurs économiques alternatifs. Cette interrogation, qui est étroitement liée à la question « concurrence et/ou coopération », permet de formuler des questions fondamentales auxquelles les réponses permettent quelques premières conclusions quant à une nouvelle éthique de l'activité économique :

Tout d'abord, où en sont les entreprises par rapport à la question de la responsabilité sociale ? Favorisent-elles l'intérêt général ou plutôt l'individualisme ? (Cf. à ce propos la figure 4)

La figure 4 propose un projet de schéma dans lequel les divers acteurs économiques concernés sont classés selon deux axes croisés répondant aux critères « responsabilité collective / responsabilité individuelle » et « économie publique / économie privée » et dans quatre champs de tension, indépendamment de l'importance de leur contribution à la cohésion sociale.

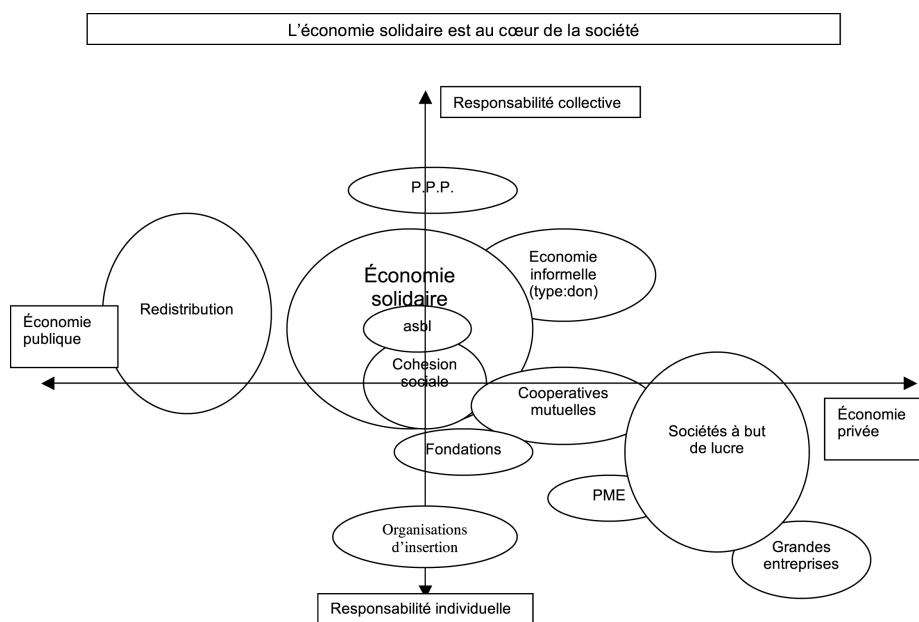


Illustration : Romain Biever 2008

Figure 4 : L'économie solidaire est au cœur de la société

En deuxième lieu, où se situent les entreprises relativement à leur contribution à l'ordre démocratique ou à leur responsabilité territoriale ? Favorisent-elles la participation et la cogestion, ou sont-elles porteuses d'une doctrine uniforme et mondialisée ? (Cf. à ce propos la figure 5)

Selon le même modèle que pour la figure 4, la figure 5 applique aux acteurs économiques les critères « espace démocratique / espace dogmatique » et « espace local / espace mondial » afin d'évaluer leur contribution à la cohésion sociale.

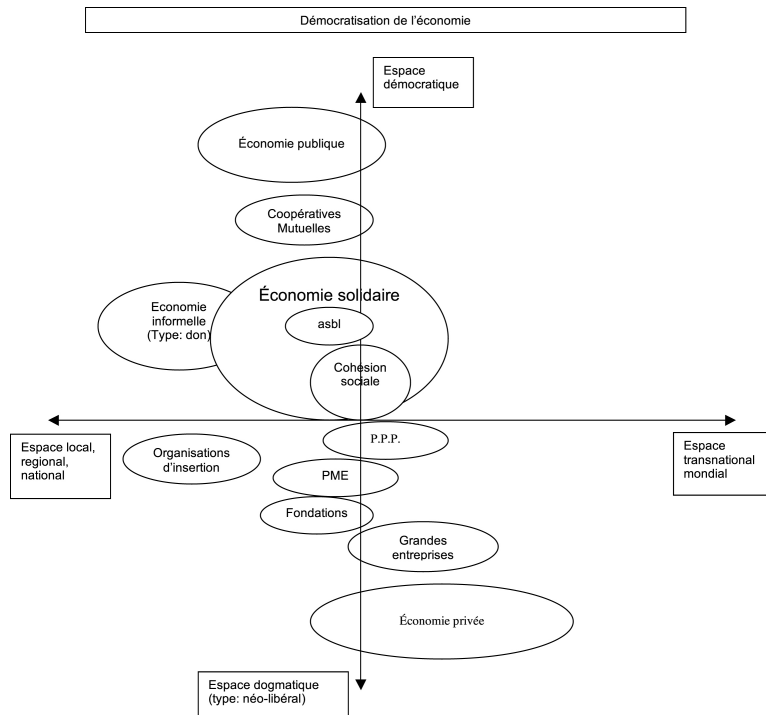


Illustration: Romain Biever 2008

Figure 5 : Démocratisation de l'économie

Les représentations graphiques résumant les exigences fondamentales vis-à-vis des entreprises décrivent quelques premières conditions requises pour une démocratisation de l'économie. Au départ d'un questionnaire précis, spécifique aux différents territoires et tenant compte de facteurs de développement durable, cette description peut inciter à entreprendre des analyses éthiques des entreprises dans une zone territoriale donnée, par exemple la commune, et constitue une base d'argumentation fondée pour une nouvelle organisation socio-économique du milieu de vie de même qu'un outil concret de démocratie participative. Au-delà, cette première ébauche peut donner lieu au développement d'une « boîte à outils » permettant d'effectuer des mesures de contrôle permanent chez les entreprises afin d'évaluer le caractère éthique de leur action.

5) L'économie solidaire, une revalorisation du territoire

Lorsqu'on veut conduire plus loin l'analyse ci-dessus, il faut, pour prendre en considération le territoire en tant qu'acteur autonome de son développement socio-économique, élargir la base des acteurs impliqués et tenir compte de façon précise des caractéristiques spécifiques du territoire concerné. Le territoire comme moteur du développement socio-économique futur est alors une construction décrivant une dynamique qui, d'un point de vue historique, renaît sans cesse et cela, avec des effets sur la cohésion sociale qui peuvent être positifs mais aussi négatifs ; ainsi dans le domaine de l'urbanisme, les cités-états de la Grèce antique – les poleis –, le développement des Hanses au Moyen Âge ou l'idée de la ville idéale de la Renaissance sont autant d'exemples dans lesquels la notion de territoire se trouve au cœur de la réflexion socio-économique.

A l'époque moderne, constate Pierre Calame, les valeurs des paramètres liés au territoire changent du tout au tout. Calame part de l'idée que l'époque des Lumières, par l'introduction des droits citoyens qui in fine donnera naissance à l'idée de l'État-Nation, contient d'emblée le principe d'une réorganisation territoriale, mais que cette réorganisation, après l'avènement de l'ère industrielle, a assuré la prépondérance et le pouvoir des nouveaux acteurs que sont les entreprises industrielles. Au fil du temps, celles-ci sont sans cesse davantage devenues la pierre angulaire et le pivot du développement socio-économique de notre société.

Ici encore, on trouve l'idée de la domination de l'utilitarisme sur la réorganisation géographique comme voie de développement du marché, comme nous l'avons décrit dans le chapitre consacré au développement de la politique sociale (chapitre XXX). De nouvelles frontières sont tracées de façon presque arbitraire, frontières donnant naissance à de nouveaux États-Nations ; il en va de même pour leur subdivision en départements, Länder, cantons ou communes. Ces opérations, qui sont menées pour ainsi dire sur la planche à dessin ou sur le modèle du damier, ont conféré à la politique une autorité certaine à cette époque ; toutefois, ce qu'elles ont favorisé au premier chef, c'est la « main du marché » qui dès ce moment se faisait sentir et qui allait attribuer aux nouveaux acteurs, aux entreprises industrielles émergentes, un rôle clé dans le cours du développement des futurs scénarios socio-économiques. Cette évolution s'accompagne en outre de la disparition de tout un univers social constitué comme un patchwork à partir de traditions, de caractères particuliers et d'ambitions spécifiques, qui fera place à la pensée d'une nouvelle uniformité rationnelle s'imposant sur le plan à la fois national et international.

Dans notre monde globalisé, ce principe de l'uniformité rationnelle a pénétré profondément notre mode de vie, sous l'instigation et l'action des grandes entreprises et des groupes transnationaux. C'est ce qui se manifeste lorsque les enfants dans l'ensemble du monde occidental se vêtissent de la même façon, lorsqu'en tous les endroits du globe il est possible de manger les mêmes plats ou lorsque nous fournissons un travail standardisé qui ne contribue en rien au bien-être de notre communauté. Dans ces conditions, il est clair que l'idée ou l'institution d'une société mondialisée en tant que force d'opposition globale au concept d'uniformité rationnelle, si elle peut certes se réaliser, n'en aura pas pour autant l'efficacité nécessaire, puisqu'il s'agirait de fait d'une construction obsolète et anonyme, détachée des besoins réels des communautés et réduite au rôle d'une courroie de transmission pour la consolidation de la théorie néolibérale. L'humanité doit dès lors décider de l'importance qu'elle veut accorder à l'intérêt général, de sa volonté de faire confiance au projet d'un regroupement des forces créatives au sein de communautés territoriales et capables de développer davantage d'initiatives partant de la base pour la satisfaction de besoins définis par les hommes eux-mêmes. Un tel développement impliquerait que des territoires distincts pourraient entrer dans une sorte de relation de « concurrence d'égal à égal » avec les groupes d'entreprises. Ce mouvement serait la percée d'un nouveau type de gouvernance politique et économique, possible à condition qu'il existe une volonté politique de donner plus de responsabilités et de moyens à la communauté.

Par communautés modernes, il faut entendre ici celles, urbaines ou rurales, qui se sont constituées au cours de l'histoire moderne et continuent d'exister aujourd'hui. Au fil du temps se sont formées des communautés qui, par l'accumulation d'investissements matériels et immatériels et de capital humain, ont pu vivre une vie propre. Celle-ci repose sur la concentration d'un travail diversifié et qualifié en un lieu donné. De ce fait, ces communautés disposent d'une offre diversifiée de production de biens et de fourniture de services, assurée par des petites et moyennes entreprises de même que par des entreprises alternatives. Le soutien au développement territorial y est assuré par les écoles supérieures publiques et les centres de recherche qu'elles abritent. Lorsqu'un territoire bénéficie de telles caractéristiques, il ne serait pas erroné de le laisser reprendre le rôle d'un acteur économique autonome et de poids dans l'avenir, au lieu que le seul modèle d'action économique organisée soit celui du groupe d'entreprise agissant à l'échelle mondiale, avec comme conséquence que les territoires peuvent être mis en concurrence selon des termes inégaux.

La notion d'économie plurielle, où coexistent activités distributrices, marchandes et non marchandes, serait ainsi, par le biais de l'instance du « territoire », soumis au contrôle direct de la communauté et pourrait donner à la démocratie participative, comprise comme la participation des citoyens aux processus de décision, une opportunité réelle de contribuer à la formation socio-économique du territoire. Dans une deuxième phase, cette évolution impliquerait la possibilité d'un retour à la primauté de la politique démocratique sur l'économie (néolibérale) non régulée, puisque les grands groupes d'entreprises qui aujourd'hui se sentent appelés à organiser et à stabiliser l'ordre mondial, se verraient exhorter à négocier « d'égal à égal » avec des « partenaires » plus forts et entretenant des relations de maillage entre eux. Ainsi, le danger imminent qui consisterait à ce que la politique prenne ses leçons chez l'économie et voudrait organiser et diriger l'État selon ses principes, danger contre lequel on nous met si souvent en garde, repose sur une idée trompeuse et fautive. Mais dans le fond, admettre cette idée, c'est ne se tromper que sur un point : que le réel danger consiste dans le fait qu'un cercle restreint de grands groupes d'entreprises n'instrumentalise la philosophie originelle d'une économie publique et démocratique pour, en profitant du mécanisme d'une concentration économique et d'une concentration des pouvoirs sans cesse plus grandes, s'arroger très discrètement le rôle d'un gouvernement mondial. Cette évolution ne peut se réaliser que moyennant un darwinisme social de plus en plus impitoyable au niveau de l'entreprise. Ce faisant, on laisse les gens littéralement de côté ; ce qui fait que toute cette évolution puisse se dérouler sans aucune légitimation démocratique.

Reconnaître les faits que l'on vient d'évoquer, c'est pressentir le danger de l'installation progressive d'un système totalitaire. Mais ils suffisent également pour décrire l'importance future des territoires, ainsi que la nécessité d'accepter la présence de multiples acteurs économiques dans le cadre d'une économie plurielle. C'est ici, dans la défense de toute l'entendue et toute la diversité des possibilités d'action en vue de l'intérêt général, du bien-être des hommes et de celui des communautés, qu'il faut voir la motivation de base de l'économie solidaire. On en trouve des débuts de réalisation dans les formes d'entreprise d'économie solidaire les plus diverses : entreprises de recyclage, associations sans but lucratif, sociétés coopératives et

coopératives de production, mouvement des Cultural Creatives, commerce équitable, projets de financement éthique, ... Toutes ont en commun soit d'être ancrées dans leur territoire, soit d'agir sur un mode transterritorial selon un maillage responsable et respectueux de tous les acteurs.

7.6 Annexe 6 : Liste des principaux articles dans les mass-media

Date de parution	Nom du journal/média	Titre de l'article
09.01.2010	La Voix du Luxembourg	Un contact indispensable
09.01.2010	Le Quotidien	Ces p'tits boulots devenus grands
14.10.2009	Tageblatt	Un échange de jeunes à Wiltz
17.09.2009	Le Jeudi	L'ECOSOL, troisième voie
07.09.2009	Le Quotidien	Economie solidaire n'est pas concurrence déloyale
04.08.2009	Le Quotidien	La satisfaction d'Objectif Plein Emploi
27.04.2009	Le Quotidien	L'appel de Schiffange
01.04.2009	Le Quotidien	La Kulturfabrik, centre du monde solidaire
28.02.2009	La Voix du Luxembourg	L'économie sociale et solidaire au centre des débats
02.02.2009	Tageblatt	Tisser des liens avec d'autres mouvements
03.12.2008	Tageblatt	Expertise en économie solidaire
14.10.2008	Europaforum Luxembourg	L'OPE dépose deux propositions de loi pour réformer l'économie solidaire
10.10.2008	Journal	Un statut pour les entreprises de l'économie solidaire
26.06.2008	La Voix du Luxembourg	Un modèle à exporter
20.06.2008	Le Quotidien	En quête d'un statut
05.03.2008	Europaforum Luxembourg	Objectif Plein Emploi à la recherche d'une société du 3e type
26.11.2007	La Voix du Luxembourg	Un pour tous, tous pour un
25.10.2007	Le Jeudi	Une autre économie est possible
19.10.2007	Le Quotidien	Une solidarité à définir
01.06.2007	La Voix du Luxembourg	La sécurité au travail mise en scène
31.05.2007	Le Quotidien	Bien-être et sécurité de l'emploi
07.12.2006	Le Jeudi	625 personnes d'OPE félicitées
24.11.2006	Journal	En quoi le management des RH dans l'économie solidaire est-il différent ?
16.05.2006	La Voix du Luxembourg	Entrer dans la troisième voie économique
05.11.2005	La Voix du Luxembourg	Plus de six cents diplômés
21.09.2005	La Voix du Luxembourg	L'OPE atteint son objectif
12.07.2005	La Voix du Luxembourg	Le moulin Bestgen, cadre d'un quadruple anniversaire
08.07.2005	La Voix du Luxembourg	Une réussite dont je suis fier
10.11.2003	Le Quotidien	Mieux qu'une rustine sur un vieux pneu
12.11.2003	Zeitung vum Lëtzebuurger Vollek	Le 3e système économique : l'économie solidaire

